

LE SPORT

La série noire continue pour les Nordiques

♦ La série noire des Nordiques s'est poursuivie, hier soir, au Colisée, avec un revers de 6-3 devant les Sabres de Buffalo. Une cinquième défaite pour les Fleurdelisés dans leurs six dernières rencontres. Les Nordiques ont obtenu trois buts de moins et six lancers de plus que leurs rivaux. La soirée s'est terminée sous une pluie d'applaudissements dérisoires pour Mario Gosselin, le gardien de but des Nordiques.

Les détails, pages 2, 3, 4 et 5

Le gardien des Sabres Tom Barasso, ci-contre, a réussi plusieurs arrêts importants durant le match.



La Soie, André Pichette

L'accident ne risque pas de paralyser la raffinerie Ultramar

♦ Les dégâts de quelque \$750,000 causés lundi aux installations d'Ultramar, quand un pétrolier a heurté leur quai de Lévis, ne risquent pas de paralyser la raffinerie de Saint-Romuald. Celle-ci, a précisé, hier, le directeur général Raynald Archambault, a une réserve «confortable» de plus de deux millions de barils de pétrole brut qui lui assure une autonomie d'environ trois semaines et les travaux de réparations ne prendront qu'environ cinq jours.

Les détails, page A-3

Achetons ANTIQUITES

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais virés. Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

MERCREDI 3 FÉVRIER 1988
QUÉBEC, 92^e année, no 36

68 pages, 3 cahiers + 1 tabloid

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$

35¢

★ ★ ★ ★ ★
CHALET D'HIVER
Réserve des Laurentides
1-800-462-5349
(sans frais)
890-5349
(région de Québec)
Société des établissements de ski de la région de Québec

LA TÉLÉ

Les Jeux de Calgary

♦ Comme diffuseur officiel des Jeux Olympiques de Calgary à la télé, le réseau TVA offrira, en 16 jours, 116 heures et demie de sport. À la télé de Radio-Canada, la couverture des Olympiques ressemblera à ce qu'elle est lorsque les jeux se déroulent à l'étranger. Les cérémonies d'ouverture et de fermeture seront diffusées. Un résumé d'une heure chaque soir (très tard) de 23h20, à 0h20 sera offert aux téléspectateurs. Du côté des réseaux anglais, c'est CTV qui est le diffuseur officiel à la télé. Le réseau anglais de Radio-Canada offrira son émission quotidienne à 21h, à une heure de grande écoute, contrairement au réseau français.

Page B-12

GHISLAINE RHEAULT



BOUCHARD

Andrée Boucher

♦ Des petits chèques, beaucoup de petits chèques. Baptiste Beaufouette est content de participer au « sondage ». Pour une fois que le Bon Dieu tient le coup...

Page B-1

ALAIN BOUCHARD



Le code du travail non modifié

Page B-7

LE SOMMAIRE

- Annonces classées C-8 à C-14
- Arts B-12 à B-16
- Bridge C-12
- Consommation Cahier C
- Crayons de soleil A-12
- Décès C-15
- Dossiers B-5
- Economie B-7 à B-11
- Editorial B-4
- Horoscope C-12
- Monde A-9 à A-16
- Mots croisés C-11
- Mot mystère C-11
- Ou aller à Québec B-14
- Patron C-14
- Roman C-10

LA MÉTÉO



Généralement ensoleillé avec un maximum de près de moins 12. Demain: nuageux avec neige.

Détails, page C-8

EXPLOIT PEU ORDINAIRE D'UN JEUNE QUÉBÉCOIS



La Soie, André Pichette

Gilles Jr Cabana, 16 ans, de Sainte-Foy.

Porter le flambeau... à l'autre bout du pays

♦ Un jeune Québécois, Gilles Jr Cabana, 16 ans, de Sainte-Foy, a réalisé un exploit peu ordinaire, la semaine dernière. Exploit qui pourrait fort bien être inscrit dans les livres des Jeux olympiques de Calgary.

par Réjean LACOMBE

En fait, le jeune homme a franchi une distance de plus de 4.000 kilomètres pour se rendre dans un petit village près de Kamloops, Savona, situé au nord-est de Vancouver, en Colombie-Britannique, où il a porté la flamme olympique sur une distance de 1,5 kilomètre. Pour réaliser cet exploit, M. Cabana, qui était accompagné de sa mère Mimi, a déboursé une somme de \$1.400.

Fait intéressant, toute cette rocambolesque aventure a d'ailleurs débuté par...une simple erreur de chiffres.

En fait, à l'instar de plusieurs autres jeunes Québécois, Gilles Jr Cabana a manifesté le désir, l'an dernier, de faire sa part pour les Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu bientôt à Calgary. Il voulait ainsi porter la flamme olympique alors qu'elle franchirait le sol québécois.

«Ma mère et moi, raconte-t-il, avons été cherchés des coupons de participation chez Petro-Canada. Entre janvier et février l'an dernier, nous avons expédié pas moins de 200 coupons de participation.»

Or, chaque région où devait passer la fameuse flamme olympique était identifiée par un numéro. Gilles Jr Cabana explique qu'à la suite d'une erreur, sa mère et lui ont tout bonnement inscrit sur les bulletins de participation le numéro 72. Il croit se souvenir que la région de Québec portait le numéro 8.

Quelle ne fut pas sa surprise

de constater que son nom avait été choisi parmi des milliers et des milliers de personnes qui étaient prêtes à courir un p'tit bout de chemin, la flamme olympique à la main. Surprise d'autant plus grande qu'il devait se rendre non pas à Sainte-Foy mais bien à Savona, en Colombie-Britannique pour porter cette flamme olympique sur une distance de 1,5 kilomètre. Savona est un petit village de quelque 800 personnes situé à environ 80 kilomètres de Kamloops.

Peu de personnes au Québec peuvent se vanter de connaître Savona. «On ne le croyait tout simplement pas, de dire Mme Cabana. On a d'abord cherché sur la carte où était située la ville de Savona. On a finalement découvert que c'était en Colombie-Britannique. On voulait absolument que «Jr» tienne le flambeau dans ses mains.»

Tout a donc été mis en oeuvre pour réaliser ce qui pourrait apparaître à plusieurs personnes comme étant absolument irréalisable, d'abord à cause du prix et aussi à cause de la distance à parcourir et la découverte d'un pays inconnu.

Mais, pour Mme Cabana, il s'agissait avant tout d'un «héritage que l'on voulait laisser à notre fils. C'est précisément dans cet esprit que ce périple canadien s'est préparé au sein de la famille Cabana.

Autant Gilles Jr que sa mère ne dissimulaient pas leurs inquiétudes à l'approche du départ vers la Colombie-Britannique. «On était inquiet au moment du départ», tranche tout de go Mme Cabana.

«Mais, rajoute rapidement Gilles Jr, l'accueil que l'on a eu là-bas était tellement chaleureux que l'on a oublié rapidement nos inquiétudes.»

Lire A-2, EXPLOIT...

Pour un prêt personnel non dévoilé

Le ministre Côté forcé de démissionner

♦ OTTAWA—Le premier ministre Brian Mulroney a demandé et obtenu hier la démission du ministre Michel Côté en raison d'une violation des règles relatives aux conflits d'intérêt.

par Pierre-Paul NOREAU

Coup de théâtre tard hier soir alors que le cabinet du premier ministre Mulroney émettait un communiqué annonçant le départ forcé de M. Côté. Il contenait les deux paragraphes suivants.

«Le Premier ministre a appris cet après-midi que le ministre des Approvisionnement et Services, l'honorable Michel Côté, aurait peut-être violé le code relatif aux conflits d'intérêt en négligeant de signaler un prêt personnel, comme l'exigent les directives actuelles sur les conflits d'intérêts. Dès que ces faits lui furent

confirmés, le Premier ministre a demandé et obtenu la démission de M. Côté.»

«Le Premier ministre a dit regretter que M. Côté doive quitter son Cabinet, mais que la lettre tout autant que l'esprit du code régissant la conduite des ministres devaient être entièrement respectés.»

Il s'agit d'un coup dur pour le gouvernement conservateur qui connaissait depuis quelque temps une nette amélioration de sa cote de popularité qui avait été sérieusement affectée antérieurement par une longue série de scandales. Les cas de Sinclair Stevens, André Bissonnette et du député Michel Gravel avaient surtout été dommageables au parti gouvernemental.

Lire A-2, CÔTÉ...



M. Michel Côté, député de Langelier.

Bourassa aurait refusé la démission de son ministre Pierre Paradis en décembre

Les détails, page A-2

LA CONSOMMATION



La Soie, Jean-Marie Villeneuve

L'achat de Steinberg par Provigo ou Métro suscite de l'opposition

♦ Les associations de consommateurs du Québec s'opposent vigoureusement à l'acquisition de Steinberg Inc. - dont ses magasins d'alimentation au détail et son unité de «gros» - par Provigo ou Les Epiciers Unis Métro-Richelieu. M. Pierre Racicot, coordonnateur de l'Acef de Québec et responsable du secteur agro-alimentaire de la Fédération nationale des associations des consommateurs du Québec rappelle que Provigo maîtrise plus de 30 pour 100 du commerce d'alimentation au Québec en comparaison de 28 pour 100 pour Métro-Richelieu tandis que la part de IGA-Boniprix ne représente que 12 pour 100. En achetant Steinberg, poursuit M. Racicot, Provigo ou Métro-Richelieu contrôlerait plus de 50 pour 100 du marché et serait carrément en situation de monopole.

Les détails, page C-1

La tête restera froide...

♦ RIVERSIDE (AFP) — Un juge de Californie a décidé hier que les têtes conservées par cryogénie dans l'espoir d'une résurrection ne peuvent être dégelées pour les besoins d'une enquête de police.

Le juge Victor Miceli a confirmé une ordonnance temporaire interdisant au médecin légiste du comté de Riverside de dégelier à des fins d'autopsie la tête d'une vieille dame que son fils, Saul Kent, a fait conserver dans un bain cryogénique dans l'espoir que les progrès de la science permettraient un jour de la greffer sur un corps sain.

Le médecin légiste soupçonne que cette tête pourrait en fait avoir été détachée du corps avant la mort clinique de sa propriétaire.

Dégeler cette tête, de même que six autres et un corps, conservés cryogéniquement dans les installations de la société spécialisée Alcor, constituerait «une violation des droits constitutionnels des décedés», a estimé le juge Miceli en affirmant que chacun avait le droit de disposer de son propre cadavre comme il l'entendait.

SUITES de la première page

EXPLOIT...

Parmi ces inquiétudes, il y avait évidemment la fameuse barrière des langues. « Je comprends parfaitement l'anglais, d'expliquer Mme Cabana, mais de là à le parler couramment c'est un peu plus difficile. « Jr » était le seul sur les neuf personnes qui ont été choisies pour porter le flambeau, à parler le français. »

C'est ainsi que par l'entremise du Club des Lions et de l'Association francophone de Kamloops, ils ont eu droit à un interprète, M. Gaetan Gauthier, un ancien Montréalais qui habite maintenant Kamloops.

C'est le mercredi 27 janvier que le jeune Cabana a finalement transporté le flambeau olympique devenant ainsi le premier Québécois francophone à réussir cet exploit en Colombie-Britannique. Gilles Jr Cabana se souvient maintenant des applaudissements nourris des citoyens de cette municipalité qui lui ont réservé un accueil chaleureux lorsqu'ils apprirent qu'il venait du Québec.

« Je suis tellement fier, précise le jeune Cabana. Si c'était à refaire, je referais exactement la même chose. C'était tellement « fun » la façon dont ils nous ont accueillis à Savona. »

Mme Cabana se rappelle également le moment où elle a été invitée, en compagnie de son fils, à toucher au flambeau. « C'était tellement émouvant, raconte-t-elle. Il y avait au moins 500 personnes qui nous ont applaudis. J'en pleurais. »

Elle se souvient également du moment où un antiquaire lui a offert \$4.000 pour se porter acquéreur de la veste, du pantalon et de la toque aux couleurs des Jeux olympiques de Calgary. « Ce n'est pas à vendre, dit Gilles Jr. Mon plus grand rêve maintenant est de voir le jour où mes enfants porteront cet uniforme. »

Au terme de cette expérience peu ordinaire, Gilles Jr qui étudie à l'école Saint-François de Limoilou, n'en finit pas de remercier deux représentants de Petro-Canada, MM. Richard Durand et Jacques Giguères, les clubs des Lions de Kamloops et de Charny, l'interprète Gaetan Gauthier et aussi... sa mère qui lui a permis de réaliser son rêve. ●

CÔTÉ...

Le libelle du communiqué ne laisse à peu près aucune chance au député de Langelier de revenir au sein du cabinet conservateur après un examen approfondi de son cas.

On s'attendait plutôt sur la colline parlementaire fédérale ces temps-ci à des rebondissement par rapport à un autre ministre de la région de Québec, Marcel Masse. Ce dernier est toujours aux prises avec des accusations relatives à une contravention à la Loi électorale, accusations qui selon certains menacent aussi son poste.

L'affaire Côté était pour sa part complètement inattendue et laisse place à beaucoup de spéculations compte tenu du peu d'informations disponibles. M. Côté n'a pu être rejoint hier, pas plus que ses adjoints. Il devrait toutefois faire une déclaration à la Chambre des Communes cet après-midi à 15 heures. Il semble bien que M. Côté n'a toutefois pas l'intention d'annoncer qu'il quitte la vie politique. Des faits

Au cabinet du premier ministre Mulroney, on expliquait après la diffusion du communiqué survenue vers 22 heures hier soir, que des faits avaient été portés à l'attention de M. Mulroney dans la journée relativement à une possibilité de contravention au code de conduite des ministres par M. Côté. Une conversation téléphonique a eu lieu vers 20 heures entre le représentant de Langelier et le premier ministre Mulroney. Le chef du gouvernement a alors obtenu confirmation des faits par M. Côté, entraînant la demande de démission.

Le ministre Côté a été vu vers 22h20 à l'intérieur du bloc Langelier où sont situés les bureaux du premier ministre à Ottawa. M. Mulroney n'était pas personnellement présent au moment de cette visite, mais M. Côté s'est entretenu à ce moment avec des membres du cabinet du premier ministre, probablement sur la conduite à avoir au cours des prochaines heures. Il a refusé de parler aux journalistes qui l'ont retrouvé dans un restaurant, les invitant à attendre sa déclaration d'aujourd'hui.

Ascension et chute

Michel Côté aura été une étoile filante du présent gouvernement conservateur. Elu pour la toute première fois à un poste politique en septembre 1984 avec l'équipe de Brian Mulroney, il a immédiatement accédé au poste de ministre de la Consommation et des Corporations.

Le comptable de 46 ans a bien fait, attirant l'attention dans plusieurs milieux, disposant notamment du controversé dossier du système métrique. Il accédait alors au cercle restreint des décideurs du Comité des priorités et de la Planification et héritait du dossier de la Société des postes.

Au premier remaniement du gouvernement conservateur, M. Côté prend à nouveau du galon et se retrouve aux commandes du ministère de l'Expansion économique régionale, gérant un budget de \$1,1 milliard dont \$800 millions en subvention à distribuer à travers les pays.

C'est à cette période que les critiques ont commencé à poindre sur la gestion du ministre, jusqu'à ce qu'une enquête révèle que son ministère avait défoncé son budget.

Le député de Langelier s'était fait retirer dans l'intervalle la responsabilité sur les postes et perdait finalement le MEIR pour se retrouver au ministère des Approvisionnement et Services d'où il a dû démissionner hier.

Michel Côté qui avait fait sa marque dans l'organisation conservatrice avant 1984 comme un des gros collecteurs de fonds du parti, s'était vu confier par Marcel Masse, lieutenant québécois de M. Mulroney au Québec, la responsabilité du financement du parti dans la province pour la prochaine campagne électorale. ●

Les Thetfordois seraient peu préoccupés par le dossier des dépenses de leur député fédéral

♦ THETFORD-MINES (PC) — Une rapide enquête sur la rue démontre que la population de la région de Thetford-Mines, qui fait partie de la circonscription électorale fédérale de Frontenac représentée à Ottawa par le ministre Marcel Masse, attache peu d'importance au dossier des dépenses électorales qui affecte présentement le ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources.

Pour la plupart des gens interrogés, ce dossier est une vieille histoire: « C'est du charriage ».

Ce sentiment est entièrement partagé par le maire Henri Thérien, de Thetford-Mines: « C'est du charriage de la part de certains députés qui essaient de se faire du capital politique. »

Pour lui, le dossier est réglé depuis deux ans. « Si le commissaire Gorman a jugé préférable de ne pas poursuivre M. Masse à la suite de l'enquête de la Gendarmerie royale, répond M. Thérien, c'est qu'il avait sûrement de bonnes raisons. »

Le maire Thérien dit appuyer le

député-ministre Masse et il espère qu'il ne démissionnera pas.

« Nous avons l'un des meilleurs ministres fédéraux et ce n'est pas le temps de le perdre alors que la région se tourne résolument vers l'avenir, affirme le maire de Thetford-Mines. C'est d'ailleurs le sentiment partagé par la population. Les gens sont écoeurés. Nous voulons aller de l'avant et non pas resasser inutilement des vieilles histoires. »

Grenouillage libéral
Pour le président de l'Association du Parti conservateur de Frontenac, M. Wilfrid Laroche, cette histoire n'est que du grenouillage libéral.

Il tient à préciser qu'il n'a pas travaillé lors de l'élection de 1984. Mais, il qualifie la présente histoire de « loufoque ». ●

LA QUOTIDIENNE

tirage du 2 février

1-2-1

0-6-5-4

Masse saurait aujourd'hui s'il sera blanchi ou accusé

♦ OTTAWA—La comparution aujourd'hui du Commissaire aux élections Joseph Gorman devant un comité de députés pourrait blanchir définitivement le ministre Marcel Masse ou au contraire, occasionner sa démission, voire ultimement, son retrait de la politique.

par Pierre-Paul NOREAU

L'imbricatio relative à la possibilité d'une infraction à la loi électorale par le ministre Masse devrait effectivement se dissiper après les témoignages de M. Gorman et de son supérieur, le directeur général des Elections du Canada, Jean-Marc Hamel.

Les deux hommes sont effectivement attendus cet après-midi par les membres du Comité permanent des élections, privilèges et procédure.

Sur un vote divisé des membres de ce comité hier, et après de longues négociations sur la formulation de la motion qui allait définir leur travail dans cette affaire, il a été entendu d'inviter les deux hauts-fonctionnaires. Il n'a pas été exclu de demander la comparution d'autres témoins par la suite, pour approfondir toute la question au besoin. La présence éventuelle de M. Masse lui-même devant les membres du Comité est elle, beaucoup moins certaine.

Le Commissaire Gorman, à la retraite depuis peu, avait la responsabilité de par sa fonction de veiller à ce que la Loi électorale soit respectée et conséquemment de faire enquêter sur les cas de dépasse-

ments aux dépenses électorales permises.

Infraction mais...

Dans le cas Masse, le Commissaire se retrouvera sur la sellette aujourd'hui, devant expliquer aux députés du gouvernement et de l'opposition pourquoi il indiquait dans une lettre « personnelle et confidentielle » au ministre, qu'il n'y avait pas lieu de le poursuivre même s'il y avait eu infraction.

« Ayant sérieusement délibéré, j'en arrive à la conclusion qu'une poursuite contre vous ne serait pas dans l'intérêt public ni dans l'intérêt de la justice, même si la preuve au dossier démontre que vous avez participé à une infraction... »

Cette lettre datée du 28 novembre 1985 a été rendue publique par le DEVOIR il y a quelques jours, venant remettre en question l'innocence du ministre-député de Frontenac, tout au moins aux yeux de l'opposition libérale et néo-démocrate qui en a fait depuis son plat de résistance à la période de questions.

Les conservateurs, guidés d'ailleurs par les remarques du premier ministre Brian Mulroney à l'endroit du Commissaire, attendent ce dernier de pied ferme.

C'est lui qui les a mis dans l'embarras. S'il y avait infraction, plaident les députés gouvernementaux, pourquoi n'a-t-il pas poursuivi M. Masse; et s'il n'y avait pas matière à poursuite pourquoi écrit-il une telle lettre incriminante et qui risquait à tout moment de remettre le gouvernement dans l'eau chaude?

Dans le clan de l'opposition, on laisse entendre qu'il y a deux systèmes de justice, l'un appliqué aux gens ordinaires qui sont poursuivis

lors d'une infraction et l'autre pour les ministres qui ne le sont pas. On s'inquiète également du fait que des pressions de la part du gouvernement pourraient expliquer le choix du Commissaire Gorman.

Chose certaine, le dossier est brûlant dans les mains du gouvernement conservateur. M. Mulroney a encore dû répliquer aux attaques de l'opposition hier, invoquant que c'est le Commissaire qui déclarait en novembre 1985 « Et j'ai décidé qu'aucune accusation ne serait portée contre l'honorable Marcel Masse ». Cela signifiait d'ailleurs à cette époque le retour de ce dernier au Cabinet, lui qui avait démissionné pour la durée de l'enquête de la GRC.

Camouflage

Les libéraux Jacques Guilbault et Sheila Copps croient que la mise en scène acceptée hier par les conservateurs et les néo-démocrates du Comité des privilèges et élections va en bout de ligne empêcher les députés et la population de savoir le fin mot de cette histoire.

Ils craignent en fait que M. Gorman soit en mesure d'échapper à lui-même tout débat supplémentaire avec une explication bien finiguée. Les conservateurs, majoritaires sur le comité, pourraient par la suite empêcher d'entendre tout témoin supplémentaire, comme les policiers affectés à l'enquête, pour faire la preuve d'une éventuelle culpabilité du ministre.

Le président du groupe d'étus, le conservateur John MacDougall, a par ailleurs statué que son comité n'avait pas le pouvoir d'enquêter sur la conduite d'un député, à moins que la Chambre des Communes

n'ait unanimement souscrit à la nécessité d'une telle comparution. M. Masse ne peut donc être forcé à venir s'expliquer devant le comité, à moins qu'il n'en fasse personnellement la requête ou que les Communes se prononcent en ce sens.

Son attaché de presse, présent hier lors des délibérations publiques du comité, a expliqué à la sortie de la réunion qu'aucune décision n'était encore prise par M. Masse. Il attend pour l'instant de voir quelle orientation prendra le dossier après les témoignages d'aujourd'hui. ●



L'affaire Marcel Masse demeure un dossier brûlant.

Bourassa aurait refusé la démission de Pierre Paradis en décembre

♦ MONTREAL (PC) — Le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, a présenté en décembre sa démission au premier ministre Robert Bourassa, qui l'a refusée, révèle Le Devoir, de Montréal, dans son édition d'aujourd'hui. Le différend qui oppose les deux hommes porte sur la future Commission des relations de travail et il n'est pas clos, loin de là.

La controverse porte principalement sur la composition de ce futur organisme appelé à devenir le centre de règlement des conflits de travail au Québec. Le ministre du Travail ne veut pas lâcher son candidat, qui est nul autre que son prédécesseur et ex-ministre péquiste Raymond Fréchette. Et qui est originaire de l'Estrie, comme lui.

Selon le quotidien montrealais, M. Bourassa a en mains, depuis quelques jours, la liste de candidats que le ministre du Travail privilégie pour cette commission: un président, cinq vice-présidents et une trentaine de commissaires. L'approbation du premier ministre est requise. M. Paradis espère faire accepter M. Fréchette en l'entourant de noms plus proches des milieux libéraux.

Les résistances face à la nomination de M. Fréchette sont nombreuses dans l'entourage du premier ministre parce qu'il a fait partie du gouvernement du Parti québécois certes, mais aussi parce qu'il a des yeux de certains conseillers, il n'est pas l'homme de la situation, celui qui saurait imposer le respect à la fois aux mondes syndical et patronal.

Le ministre du Travail est vaincu de son côté que M. Fréchette saura se gagner la confiance à la fois des syndicats et des employeurs. Ce qui suffirait à faire de M. Fréchette une perle rare.

Entente avec la FTQ

Mais il y a plus. Le Devoir a également pu confirmer que la nomination de M. Fréchette a fait l'objet d'une entente tacite entre le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis LaBerge, et le ministre.

En bref, et après une opposition assez vive de la part des syndicats, la FTQ a donné son appui discret à la loi 30 à la condition que M. Fréchette en devienne le président.

Or, M. Paradis avait grandement besoin d'amis au cours de l'automne, à un moment où l'avenir de sa réforme du Code du travail était loin d'être assuré.

Le projet de loi 30 a été présenté en mai dernier et il a placé le ministre dans l'eau chaude dès ce moment.

Sourde oreille

Après une première réaction fa-

vorable, les trois principales centrales syndicales constataient que M. Paradis restait sourd aux amendements qu'elles avaient proposés en commission parlementaire et demandaient le report du projet à l'automne, puis son retrait.

En novembre, non seulement les syndicats étaient-ils opposés à la réforme du Code du travail, mais le Conseil du patronat du Québec exigeait 50 amendements.

Les juges du Tribunal du travail écrivaient de leur côté au premier ministre que cette réforme était « inutile et excessive ».

Devant la controverse, M. Bourassa n'offrait qu'un mot d'encouragement à son ministre du Travail. M. Paradis tenait bon et la loi était finalement adoptée le 18 décembre.

La Commission des relations de travail que crée la loi signifie l'abolition du Tribunal du travail, du Conseil sur les services essentiels, du Bureau du commissaire du travail et du commissaire de la construction. Cette commission est dotée de pouvoirs d'enquête, de conciliation et de médiation.

Les objections aux projets libéraux étaient très diverses. Certains se sont interrogés sur le mode de nomination des membres et sur la durée du mandat des commissaires.

D'autres ont fait valoir que sous le couvert d'une réforme qualifiée d'administrative, le gouvernement libéral jetait par-dessus bord tout le système des relations de travail péniblement mis sur pied au cours des 15 dernières années.

Suggestion de noms

Parmi les noms que le ministre du Travail vient de demander au premier ministre de retenir, se trouvent celui de Mme Madeleine Lemieux et du conciliateur Jean Des Trois Maisons.

La première est une ex-associée de M. Paradis présentement commissaire au Conseil sur les services essentiels. Elle présiderait possiblement la division de la commission qui s'occuperait du maintien des services essentiels.

Ce n'est pas la première fois que le titulaire du ministère du Travail soumet sa démission au premier ministre. Il avait posé un geste semblable en juin dernier, toujours dans la foulée des résistances à son projet de réforme du Code du travail. M. Bourassa avait alors refusé la démission de son ministre. Lorsque

M. Paradis a récidivé en décembre, M. Bourassa a dit non à nouveau, mais cette fois, certains de ses conseillers lui ont fait valoir qu'il devrait peut-être accepter, qu'il était assez fort pour affronter la première onde de choc publique que le départ de M. Paradis ne manquerait pas de provoquer. ●

LE 31 POUR HOMME



valeur exceptionnelle...

LE MANTEAU-TRENCH ÉPAULE TRIANGLE

169,95

reg. 375,00

un manteau trois saisons idéal avec sa chaude doublure amovible coupe ample, épaule raglan avec doubles surpiques triangulaires, épaulettes boutonnées, bavoilet asymétrique, double boutonage à boutons de cuir marine, olive, sable. 38 à 44

la maison

simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

La mort du détenu à Donnacona

Les versions varient selon les témoins

♦ Comme il fallait s'y attendre, les explications fournies, hier, à l'enquête du coroner pour établir les circonstances de la mort d'un détenu du pénitencier de Donnacona, abattu de deux coups de carabine, le 16 août, ont varié selon le côté de la barrière où se trouvaient les témoins.

par Michel TRUCHON

Les agents de correction affirment dur comme fer que Christian Bouchard poursuivait deux d'entre eux, armé d'un bâton de baseball, et qu'il était en train d'en battre un sérieusement, quand les surveillants postés dans une tour et sur une passerelle ont ouvert le feu. « La seule façon d'intervenir était d'utiliser les armes. Il fallait être rapide, le détenu était armé », a dit un témoin.

Les détenus, eux, soutiennent que les coups n'étaient pas si nombreux que cela et qu'ils ont entendu l'un des surveillants crier : « Tirez! Tuez-le!! » Un pensionnaire de l'établissement à sécurité maximum de Donnacona est allé plus loin, disant que les surveillants auraient pu maîtriser Bouchard, s'ils l'avaient voulu. « Ce sont supposément des tireurs d'élite. Ils auraient pu se contenter de le blesser. Mais ils ont tiré au cœur, ils l'ont tué. Pour moi, c'est un meurtre », a dit le détenu Robert Beauchamp qui n'a pas d'objection à ce qu'on révèle son identité.

Par ailleurs, le coroner Pierre Trahan semble maintenant posséder quelques éléments pour faire des recommandations, s'il le juge à propos. Il a, en effet, eu l'air intéressé par le fait qu'un témoin ait mentionné que l'équipement de balle-molle, dans lequel Christian Bouchard a pris un bâton et que l'on avait déposé dans un coin du gymnase, aurait pu être remis ailleurs.

Et le coroner s'est également montré très attentif quand les détenus qui ont défilé devant lui, hier, se sont plaints que les surveillants étaient encore en contact avec eux, quand il y a des activités libres dans le gymnase ou dans la cour de récréation, une pratique que l'on ne retrouve plus dans les autres pénitenciers à sécurité maximum. « Quand on est rendu dans un établissement comme celui-là, on n'est plus sociables », a fait remarquer le détenu Laurence Sauvé.

L'agent de correction qui a été le plus sérieusement amoché dans les incidents qui ont coûté la vie à Bouchard ne travaille plus comme surveillant, mais comme chauffeur. « Je ne suis plus capable... C'est dans la tête que ça se passe », a dit ce gardien âgé de 33 ans et comptant dix années d'expérience.

Il a admis qu'il connaissait Bouchard depuis un bon moment, l'ayant notamment côtoyé alors qu'il travaillait à l'institution Laval. Mais, dit-il, le 16 août, il ne s'est rien passé entre lui et le détenu, avant que ce dernier ne commence à lui courir après et à le rouer de coups. Le surveillant a subi de nombreuses fractures et affirme que Bouchard essayait de le frapper à la tête.

Un détenu, par contre, soutient que ce surveillant aurait refusé à Bouchard le droit d'aller au gymnase, quelques instants avant le drame, et que c'est cela que le détenu est entré dans une colère folle. « Il m'a dit qu'il allait entrer quand même et que si l'officier voulait l'embarquer au super, il aurait des raisons pour le faire. »

Un autre a affirmé que le surveillant en cause était un *baveux*. « L'officier XXX (il est interdit de publier le nom du gardien) a fait son nom dans la prison. Il achale tout le monde. Si je sais son nom, c'est pas compliqué parce qu'on connaît le nom des provocateurs », a dit le détenu Yves Guérin.

Selon des prisonniers

« Tuez-le! » aurait crié le gardien

♦ L'agent de correction du pénitencier de Donnacona, qui accompagnait le garde que Christian Bouchard a passé à tabac, l'été dernier, a admis, hier, qu'il avait appelé par radio l'officier posté dans la tour de guet pour lui dire de tirer. « D'habitude, un coup de feu ça gèle tout, quand il y a un incident », a-t-il dit. Les détenus, eux, soutiennent que le gardien a crié : « Tuez-le! »

Ce surveillant âgé de 24 ans a raconté, hier, au coroner Pierre Trahan qu'il avait d'abord entendu un ou deux coups de semonce. Puis il a vu son confrère coincé sous Bouchard, pendant que celui-ci le frappait avec le bâton de baseball.

L'officier dans la tour avait crié au gardien de se coucher. Le témoin précise que lui, il s'était écarté pour laisser le champ libre pour que les autres gardiens puissent tirer sans l'atteindre.

Les coups de feu ont continué, dit-il, une dizaine au total. Il a vu l'impact des balles qui soulevaient des mottes de terre, d'abord à une vingtaine de pieds des deux hommes, puis en se rapprochant. Par la suite, Christian Bouchard a été touché une première fois et est tombé à genoux. Il s'est relevé, tenant toujours le bâton, et a fait le tour de sa victime. Bouchard a été touché une seconde fois et est tombé à la renverse.

« Je me suis approché de lui et je me suis emparé du bâton de baseball. Je l'ai brandi et je lui ai crié de ne pas se relever, croyant qu'il était toujours vivant. » Un geste qui a été mal vu des détenus qui arrivaient, croyant que le surveillant voulait frapper leur camarade.

Ce surveillant soutient qu'il a passé l'après-midi du 16 août avec son confrère et qu'il n'y avait pas eu d'incident avec Bouchard, qu'on ne lui avait pas refusé l'accès au gymnase.

Le jeune agent de correction dit avoir été touché par deux coups de bâton, un à un bras et l'autre au dos, au début des événements. Comme son confrère plus âgé, il a couru à l'extérieur pour « prendre du recul » et échapper au forcené.

L'autre surveillant était très mal à l'aise dans le box des témoins, déposant sèchement, visiblement agacé par le fait de devoir raconter son histoire.

Il soutient que, dès le début, Bouchard a essayé de le frapper à la tête. Il a pu détourner le premier coup avec son bras, mais a eu la main fracassée. Il a par la suite essuyé une série de coups aux bras, aux jambes, aux côtes et dans la poitrine.

« Je n'avais qu'une idée, c'était de me faire couvrir par un garde armé. C'était le sauve-qui-peut. J'ai entendu les premiers coups de feu, mais après, plus rien. Dans un cas comme ça, tu ne remarques pas les détails, tu ne penses qu'à sauver ta peau », a ajouté le témoin.

Selon lui, Christian Bouchard était armé, et il fallait le neutraliser le plus vite possible.

Les deux surveillants qui ont fait feu en direction du détenu armé d'un bâton de baseball devaient témoigner aujourd'hui, ce qui va sans doute mettre un terme à cette enquête du coroner qui a commencé lundi, au palais de justice de Québec.



Une épaisse fumée laissant présager le pire a justifié les trois alarmes qui ont amené une cinquantaine de pompiers de Québec sur la Grande-Allée, tôt hier matin. En moins d'une heure les sapeurs-pompiers sont venus à bout des flammes qui ont été limitées à une pièce à l'arrière de l'ancien club Renaissance de l'UN maintenant occupé par deux bars, fermés depuis déjà quelques semaines. Les dégâts dépassent le quart de million de dollars.

Un incendie suspect ravage le Palazze Club

♦ Il a fallu moins d'une heure aux pompiers de Québec, répondant à trois alarmes, pour venir à bout des flammes qui faisaient rage dans une pièce arrière de l'ancien club Renaissance de l'Union nationale, sur la Grande-Allée, tôt hier matin. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de cet incendie qui, à prime abord, est suspect.

par Michel TRUCHON

L'édifice à l'architecture bien connue des Québécois et situé au

565 de la Grande-Allée, abrite maintenant deux bars, le *Palazze Club* et le *Bar Oz*. Ces deux établissements sont cependant fermés depuis quelques semaines. Les dégâts dépassent les \$250,000.

C'est un agent de sécurité de l'hôtel *Le Concorde*, voisin de l'ancien club Renaissance, qui a aperçu la fumée, vers 6h20 hier, et qui a alerté les pompiers. Une deuxième alarme a été sonnée quelques minutes plus tard, puis on a fait appel aux renforts de l'équipe de la troisième alarme, quelques instants après, à cause de l'épaisse fumée

qui laissait présager le pire.

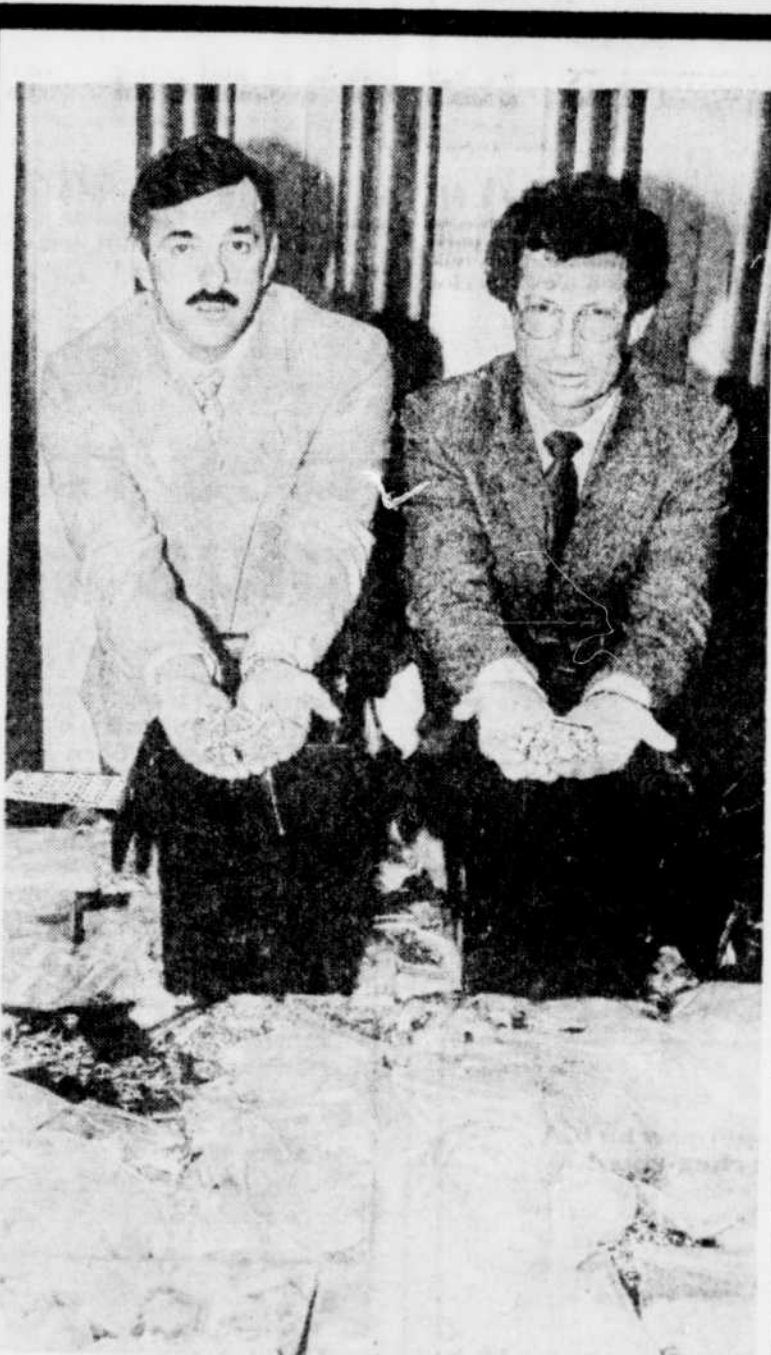
Il n'y avait personne dans l'édifice de trois étages au moment de l'incendie. Un témoin, dont on doute cependant de la crédibilité, a raconté qu'il avait vu quatre personnes s'enfuir en hâte quelques instants avant que l'alerte ne soit sonnée. L'enquêteur André Savard, du Commissariat des incendies, a fait appel à un chimiste du Laboratoire de police scientifique du Québec pour établir les causes de l'incendie.

Les pompiers, pour leur part, ont rapporté qu'ils n'avaient remar-

qué aucune trace d'effraction quand ils sont entrés dans la maison de la Grande-Allée.

Les flammes, qui avaient pris naissance près d'un mur, dans une salle de réceptions, ont été limitées à cet endroit. Les sapeurs-pompiers ont pu commencer à quitter les lieux vers 7h15.

Cet incendie a obligé la police à interdire une partie de la Grande-Allée à la circulation automobile en pleine heure de pointe, ce qui a causé de multiples inconforts dans ce secteur.



Bijoux récupérés

Des bijoux d'origine thaïlandaise qui avaient été dérobés à la Collection Lazuli, du 778 rue Saint-Jean, à Québec, le 17 janvier dernier, ont été récupérés par la police de Québec au cours de deux perquisitions, l'une dans une maison de Limoilou et l'autre à Sainte-Foy. Hier, Richard Dion, âgé de 30 ans, de Québec, a été accusé de ce vol, de recel et de complot. Son enquête sur cautionnement a été fixée à demain. Ici deux détectives de la police de Québec exhibent une partie du butin estimé à \$210,000.

Tentative de meurtre dans la rue d'Auteuil

♦ Deux jeunes hommes de Québec ont été accusés de tentative de meurtre, hier. Steve Dion, âgé de 19 ans, et Robert Boudreau, âgé de 31 ans, sont détenus en attendant leur enquête sur cautionnement fixée à demain matin.

par Lucien LATULIPPE

Les deux suspects auraient poignardé Sylvain Laframboise, âgé de 26 ans, dans l'appartement 12, du 41B rue d'Auteuil, à Québec.

dans la nuit de lundi. Une question de dette serait le mobile du crime.

La police de Québec révélait, hier, que le plaignant avait reçu plusieurs coups de couteau aux bras et au thorax, mais que sa vie n'était pas en danger.

L'un des suspects fut croisé dans la rue Saint-Jean par des policiers qui répondaient à la plainte. Son gilet était taché de sang. L'enquête a permis de retracer le second.

Un conducteur en état d'ébriété blesse une femme: neuf mois de prison

♦ Un automobiliste a écopé d'une sentence exemplaire, au palais de justice de Rivière-du-Loup, récemment, pour conduite dangereuse avec facultés diminuées par l'alcool et avoir causé des blessures à une personne.

par Lucien LATULIPPE

Roger Essiambre, âgé de 44 ans, de Montréal, qui en était à sa première condamnation, a pris le chemin de la prison pour neuf mois sous le chef d'accusation de conduite dangereuse. Il a six mois à purger concurrentement pour facultés diminuées et avoir causé des blessures. Son permis de conduire lui a, de plus, été enlevé pour une période de trois ans.

Avant de rendre sa décision, à la surprise des avocats, Me Maurice Tremblay, pour la Couronne, et Me Michel Archambault, pour la défense, le juge Charles Cliche a demandé à entendre Mme Sylvie Lebel, âgée de 30 ans, de Saint-Eloi de Rivière-du-Loup, qui avait été blessée lors de cet accident. Il a ainsi appris que la jeune femme était handicapée depuis l'accident et qu'elle avait perdu son emploi.

L'accident était survenu, le 12 juillet 1986, sur la route 132, à l'Isle-Verte. Il a été établi que Roger Essiambre, qui a reconnu sa culpabilité, était sous l'influence de l'alcool et qu'il conduisait de gauche à droite, ce qui avait provoqué la collision.

RESEAUX
INFORMATIQUES

Aide à la micro-informatique

1173, boul. Charest ouest, suite 250
Québec (Québec)
G1N 2C9
4181 681-1954



C'EST LE TEMPS DU CARNAVAL DE QUÉBEC
DU 4 AU 14 FÉVRIER 1988
ON A L'TOUR DE S'AMUSER!

approvisionné par
Hudon et Deaudelin Ltée



1,08
\$/lb

2,38
\$/kg

RÔTI DE PALETTE
Coupe ordinaire
Boeuf catégorie Canada "A"

1,88
\$/lb

4,14
\$/kg

RÔTI DE CÔTES CROISÉES
Boeuf catégorie Canada "A"



Jusqu'au samedi 6 février 1988. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

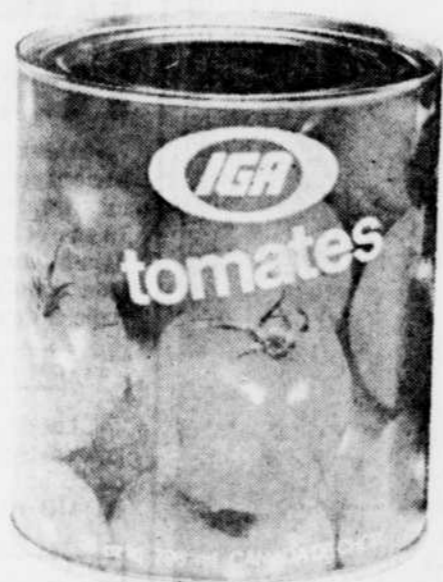


Notre cahier publicitaire vous propose plusieurs autres aubaines.
(Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-en un à votre marchand IGA)



OEUFS FRAIS
Calibre moyen
Canada "A"
IGA
Dz.

99¢



TOMATES
Canada de choix
IGA
796 mL

69¢



PAPIER HYGIÉNIQUE WHITE SWAN
4 rouleaux

1,29



BROCOLI
Produit des États-Unis
Grosseur 14
Ch.

89¢



Enseignement en anglais, à Montréal Claude Ryan abolit le Bureau d'admissibilité

♦ Tandis que la proportion d'élèves fréquentant l'école française continue de croître, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a annoncé, hier, l'abolition, à Montréal, du Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Textes de Richard HÉNAULT

L'an dernier, les jeunes Québécois ont fréquenté l'école française dans une proportion de 89,4 pour 100, soit une augmentation de 0,2 pour 100 par rapport à l'année précédente. Les données pour l'année en cours ne sont pas encore connues, mais M. Ryan a promis d'être en mesure d'annoncer une nouvelle hausse lors de l'étude des crédits de son ministère.

Par ailleurs, les élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais fréquentent également l'école française dans une proportion accrue. Alors qu'il y a 15 ans, à peine 15 pour 100 d'en-

treux le faisaient, pas moins de 61,2 pour 100 fréquentaient l'école française l'an dernier.

Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une hausse de 4,5 pour 100. Des augmentations du même ordre sont observées dans l'île de Montréal.

Qui plus est, a signalé le ministre Ryan, 38 pour 100 des 17,639 anglophones inscrits à l'école française étaient admissibles à l'école anglaise. Toutefois, après trois années d'application de la clause Canada de la Charte canadienne des droits, les données du MEQ révèlent que 2.000 élèves par année ont été admis à l'école anglaise.

Le ministre était heureux de faire part qu'il n'existe plus de retard dans les cas à entendre à la Commission d'appel sur la langue d'enseignement. L'an dernier, a ajouté M. Ryan, celle-ci a été saisie de 131 demandes de révision de décisions rendues par le Bureau

d'admissibilité à l'enseignement en anglais.

De ce nombre, 87 demandes ont donné lieu à des décisions, soit 45 favorables et 42 défavorables. La commission a, en outre, référé 25 dossiers au ministre qui a accédé à chacune de ses recommandations.

Le Bureau d'admissibilité aboli

Se contentant d'expliquer qu'il « ne s'intègre pas bien dans le système général d'administration » et précisant que ce geste a été fait à la suggestion du bureau des sous-ministres, le ministre Ryan a enfin fait part de l'abolition du Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais. « À l'avenir, a-t-il résumé, la gestion des dispositions relatives à l'admission à l'enseignement en anglais relèvera de chaque direction régionale du ministère de l'Éducation. C'est pourquoi j'ai procédé, ces jours derniers, à la nomination de « nouvelles personnes désignées » dans chaque région pour traiter les demandes d'admission. »

Parallèlement à cela, un nouveau guide d'application du chapitre VIII de la Charte sera mis à la disposition du personnel et un comité de coordination sera institué à cette fin.

Jugement Steinberg

Le ministre a également annoncé que le gouvernement a décidé de ne pas porter en appel la décision du juge Henry Steinberg de la cour supérieure. Celui-ci a déclaré invalide un règlement appliqué depuis 1985 pour préciser la portée de certaines expressions utilisées dans l'article 73 de la Charte de la langue française.

Désormais, le MEQ s'en remettra plutôt au texte même de la Charte pour juger si les parents établis au Québec avant 1977 et qui sollicitent l'admission de leur enfant à l'enseignement en anglais, ont eux-mêmes reçu la majeure partie de l'enseignement primaire dans cette langue. Le ministre a révélé que sur les quelque 1.500 cas dont est saisi annuellement le MEQ relativement à l'article 73, à peine une quarantaine donnent lieu à des difficultés particulières d'application. C'est pourquoi, a jugé M. Ryan, il ne convient pas de prolonger indéfiniment les procédures.



Le ministre de l'Éducation Claude Ryan a rendu public un rapport statistique sur la loi 101, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, hier.

Les débuts scolaires des moins de six ans, plus faciles, en 1989

♦ Trois nouveaux critères pourront être invoqués, dès l'an prochain, pour réclamer l'admission à l'école d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de 6 ans au 30 septembre.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan. Les trois critères en question ont toutefois été utilisés par le ministre lui-même, cette année. La nouveauté réside plutôt dans le fait que les commissions scolaires seront avisées de tenir compte des dits critères pour accorder des dérogations.

Les critères concernent des préjudices susceptibles de découler:

- « du développement précoce de l'enfant;

- « d'une situation familiale ou sociale risquant de nuire au développement de l'enfant;

- « du fait que deux enfants d'une même famille soient nés à moins de 12 mois d'intervalle et qui seraient admissibles à l'école la même année ».

Bien que les parents devront s'adresser à leur commission scolaire en premier lieu, M. Ryan a déclaré que « le ministre prête toujours l'oreille aux appels des parents ». Concrètement, cela signifie que les décisions des commissions scolaires seront toujours susceptibles d'être renversées par le ministre.

La nouveauté annoncée, hier, est encore loin de l'objectif du

Parti libéral d'abaisser l'âge d'admission à l'école. Mais cet objectif demeure, a tenu à préciser M. Ryan. « Seules des raisons d'ordre financier, a-t-il dit, en ont empêché la réalisation jusqu'à maintenant. Pour y parvenir, il faudrait engager des dépenses de \$300 millions réparties sur 11 ans. »

En 1987-88, 268 dérogations ont été accordées en vertu du pouvoir que confère le régime pédagogique au ministre de l'Éducation et suivant les critères déjà établis au cours des années précédentes. De plus, 150 autres dérogations ont été accordées en vertu des critères de préjudice que les commissions scolaires devront appliquer à compter de l'an prochain. ♦

Pas de résolution sur la langue d'affichage, au congrès du PLQ

♦ (PC) — Les militants libéraux du Québec n'auront finalement pas aucune résolution sur l'affichage à se mettre sous la dent lors de leur congrès, à la fin du mois, à Québec.

par Donald CHARETTE

Le directeur général du parti libéral du Québec, John Parisella, a confirmé, hier, que les résolutions politiques en provenance des comités -il y en a plus d'une centaine- ont été dépouillées et qu'aucune ne porte sur la question de l'affichage.

Les militants du PLQ avaient jusqu'au 27 janvier pour présenter des résolutions de ce type par l'entremise de leur association de comité, mais M. Parisella s'était donné quelques jours pour s'assurer que le courrier ne lui réservait aucune surprise.

La commission politique du

PLQ avait étonné récemment en révélant qu'elle ne présenterait aucune résolution sur la langue d'affichage au Québec lors de congrès d'orientation qui se tiendra les 27 et 28 février.

Au cours d'une entrevue qu'il a accordé la semaine dernière à la Presse canadienne le premier ministre Robert Bourassa avait clairement indiqué que la question linguistique serait abordée. Il n'y a pas d'atelier sur la langue mais on ne confirme que des résolutions sont acheminées dans les comités avait-il déclaré en substance lors de cet entretien.

M. Parisella estime quant à lui que cela démontre que les militants appuient entièrement la décision du gouvernement d'attendre le jugement de la Cour Suprême avant de faire connaître ses intentions.

« Le fait qu'il n'y ait rien sur l'affichage démontre que les gens

appuient la décision du gouvernement d'attendre la Cour suprême. Ils ne voulaient pas se prononcer sur des hypothèses de jugement. Il n'y a pas eu de tordage de bras, les membres sont solidaires du gouvernement », a-t-il affirmé.

Un militant pourrait toujours cependant recourir au débat d'urgence, mais il aurait besoin pour ce faire de l'appui de l'assemblée.

Le parti libéral a fait la dernière campagne électorale sur la promesse de rétablir l'affichage bilingue mais le premier ministre québécois a laissé entendre qu'il utiliserait la clause dérogatoire (nonobstant) si les juges de la Cour suprême l'imposaient au Québec.

La députée Joan Dougherty, de Jacques-Cartier, a déjà menacé de quitter le parti s'il ne donnait pas suite à ses engagements électoraux en matière d'affichage. ♦

Un 3e lien entre les 2 rives: c'est pas demain la veille...

♦ **SAINT-ROMUALD** — La construction d'une troisième voie de circulation entre les deux rives du Saint-Laurent n'apparaît pas dans la longue liste des priorités régionales du ministère des Transports du Québec. Cependant, les fonctionnaires de l'entourage du ministre Marc-Yvan Côté se triturent les meninges pour trouver une solution au problème des accès aux ponts, tant du côté sud que du côté nord.

par Gilbert LEDUC

Depuis le mois de janvier, c'est littéralement l'enfer aux heures de pointe sur les ponts de Québec et Pierre-Laporte. La circulation dense, les accrochages et les dérapages causés par la chaussée glissante, les interminables attentes et les retards au travail sont le lot quotidien des automobilistes. Le trajet Saint-Romuald—Colline parlementaire, qui se fait normalement en 20-30 minutes, nécessite au-delà d'une heure par les temps qui courent aux heures de pointe.

La situation actuelle exaspère les municipalités de la Rive-Sud qui y voient un frein potentiel à leur développement. Saint-Nicolas et Saint-Romuald veulent sensibiliser leurs conseillers des municipalités régionales de comté (MRC) Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins. Lundi soir, les édiles ont voté des résolu-

tions afin de stimuler une prise de position commune de tous les responsables politiques, économiques et sociaux de la Rive-Sud pour faire pression sur le ministre des Transports.

Unaniment, on prétend qu'en raison du boom démographique de la Rive-Sud, au cours des dernières années, les deux ponts ne suffisent plus à la tâche. Pour le maire de Saint-Romuald, M. Denis Grenier, il ne faut rien de moins qu'un troisième lien, pont ou tunnel, pour la circulation inter-rives d'ici le milieu des années 90. « Et d'ici là, le ministère des Transports doit envisager des solutions temporaires pour régler cet épineux problème », insiste M. Grenier qui avance des solutions dont les voies réservées sur le pont Pierre-Laporte et un sens unique sur le pont de Québec aux heures de pointe, et le transport en commun, par le covoiturage et les autobus.

De la « futurologie » !

Un porte-parole du ministère des Transports a clairement indiqué, hier, au SOLEIL, qu'il est hors de question d'implanter un nouveau lien entre les deux rives. « C'est de la pure futurologie », a-t-il admis lorsqu'il fut interrogé sur les chances de voir s'élever un autre pont dans les prochaines années.

Selon les rapports des spécialistes en circulation routière, le pont Pierre-Laporte n'est pas utilisé au

maximum de sa capacité, bien que la fluidité de la circulation soit sensiblement ralentie, matin et soir, aux heures de pointe. Devant cette constatation, il devient illusoire de penser que des deniers publics seront dépensés pour construire un nouveau lien.

On croit que les misères des automobilistes s'expliquent plutôt par les nombreux accidents qui surviennent sur les ponts que par l'inefficacité des équipements qui desservent une clientèle grandissante de travailleurs de la Rive-Sud se rendant, tous les jours, à Sainte-Foy ou à Québec.

Même si le ministère avertit qu'il ne faut pas rêver en couleurs et que l'érection d'un autre pont ou le creusement d'un tunnel ne pourrait survenir que dans la semaine des quatre jeudis, on ne se croise pas les bras devant le problème de la circulation routière aux abords des ponts. Le porte-parole du ministère informe que l'on se penche sérieusement sur cette déficience en vue de modifier les voies d'accès au pont Pierre-Laporte, notamment à la jonction de l'autoroute Transcanadienne, est et ouest, et de l'auto-

route de la Beauce, ou se forme un bel entonnoir.

Pendant que les spécialistes s'efforcent d'élaborer un réseau d'accès « amélioré » aux ponts, il reste très peu de solutions de rechange pour les automobilistes de la Rive-Sud. Le covoiturage et les autobus de la CITRSQ sont les solutions pour se sortir de ce « free for all » routier. L'idée de réserver les deux voies du pont de Québec à la circulation vers Québec, le matin, et vers la Rive-Sud, le soir, a été examinée sous tous ses angles, mais il semble, à première vue, qu'elle nécessiterait des réfections majeures des entrées et des sorties de routes situées au pied du vieux pont.

Le maire de Saint-Romuald déplore également la disparition des dépanneuses qui, au cours des dernières années, faisaient le guet à l'entrée du pont Pierre-Laporte, prêtes à intervenir en tout temps. Aujourd'hui, on ne voit pas l'ombre d'une dépanneuse. Lors d'un accident, une dépanneuse de Sainte-Foy ou de la Rive-Sud est dépêchée sur les lieux, et, plus souvent qu'autrement, reste embourbée sur l'autoroute Henri IV ou la 20, avant d'arriver à destination. ●



Selon les rapports des spécialistes en circulation routière, le pont Pierre-Laporte n'est pas utilisé au maximum de sa capacité, bien que la fluidité de la circulation soit sensiblement ralentie, matin et soir, aux heures de pointe.

Via Trois-Rivières, la liaison ferroviaire avec Montréal sera rétablie d'ici la fin d'octobre

♦ La liaison ferroviaire Québec-Trois-Rivières-Montréal sera rétablie au plus tard à la fin d'octobre 1988, sinon avant, selon ce qu'indiquait, hier, un porte-parole de l'Office national des transports, M. Michel Spénard, et le nouveau pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade sera réalisé en respectant le calendrier établi par l'organisme qui a succédé à la Commission canadienne des transports.

Tout indique, d'après les propos de ce représentant du service des communications de CP Rail, que la construction du nouveau pont ferroviaire ne traînera pas en longueur. « La société fera tout ce qui est possible pour construire le pont dans les délais spécifiés par la Commission, c'est-à-dire à la fin d'octobre prochain », ajoutait M. Spénard.

Les plans d'ingénierie seraient même déjà entre les mains des ingénieurs de l'Office national des transports pour approbation, mais, à cet endroit, on ne pouvait préciser, pour le moment, la date approximative du début des travaux de construction du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade. L'organisme fédéral de contrôle des transports par rail sera concerné dans toutes les étapes de la construction du pont et du rétablissement de l'axe de transport de passagers Québec-Montréal, sur la rive nord du Saint-Laurent. ●

Saint-Germain soumet des offres à ses employés

♦ La direction des restaurants Saint-Germain, à Sillery et à Charlesbourg, a soumis lundi, des offres finales et globales au syndicat représentant ses 85 employés, en lock-out depuis le 17 décembre.

Le directeur général Michel D'A-mours, n'a pas voulu préciser au SOLEIL le contenu de ses propositions. Il fut aussi impossible de joindre les représentants syndicaux. Hier, à la CSN, on précisait toutefois qu'une assemblée générale était prévue en soirée. ●

SPECIAL D'INTRODUCTION
du drap
que vous avez tant
attendu
25% de rabais sur ensembles de draps
Berce Rêve

Un ensemble en velours acrylique de qualité qui vous procurera confort et douceur été comme hiver.
Grandeurs spéciales sur commande pour lits à positions multiples.
Beau choix de couleurs mode, d'entretien facile.

jusqu'au 13 février

Marie Coton
Place Laurier, Ste-Foy, 658-6559

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

- PROGRAMMES POUR TOUS NIVEAUX
- COURS INDIVIDUEL OU PAR PETIT GROUPE
- VIDEOCASSETTE (VHS OU BETA)
- CASSETTE AUDIO (4 PISTES)

LPS UN NOM PRESTIGIEUX
3, Parc Samuel Holland, QUÉBEC

Pour plus de renseignements: **681-6375** Cours de culture personnelle

MANNEQUIN
Place Québec

GRANDE VENTE

Groupe de **CHANDAILS**
Valeurs jusqu'à 45\$
9\$

Groupe de **JUPES**
Valeurs jusqu'à 220\$
39\$ à 69\$

TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN EST RÉDUITE

Toutes ventes finales

POISSONNERIE QUAI-BEC

MOULES DE CULTURE Terre-Neuve 1 59\$ lb	MOUSSE DE SAUMON FUMÉ AUX EPINARDS 9 99\$ lb
FILETS DE FLÉTAN DU GROENLAND Congelés séparément. Atlantique 3 99\$ lb	VOL-AU-VENT AUX FRUITS DE MER Produit maison 1 99\$ l'unité

FAUBOURG LAUDANCE STE-FOY RUE DU CAMPANILLE (7 jours/semaine) **653-6097**

HALLES FLEUR DE LYS 245, SOUMANDE (7 jours/semaine) **527-3039**

44, BOUL. KENNEDY GALERIES ROND-POINT, LÉVIS **835-1581**

574, BOUL. ROCHETTE BEAUPORT **663-1733**

COURS DE SERVICE au BAR
avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC
COURS de CONNAISSANCES des VINS

Les 3 jours de chaque semaine de **L'HIPPOPOSSIBLE ASSIETTE**
Les lundis - mardis - mercredis
12-3 et 8-9-10 février
de 17h00 à 22h00

10 CUISSSES de GRENOUILLES SUR LIT DE RIZ **7 95\$**

8 LANGOUSTINES (Scampi) SUR LIT DE RIZ **8 95\$**

Tous les jours, 11h à 14h **MENU du JOUR** **3 25\$**

PLACE BOURG-ROYAL
1010, 80e Rue est
Charlesbourg
628-4472

VOICI LE "4"

Toutes les informations concernant cette phase IV sont maintenant disponibles au: 7, Jardins de Mérici, Suite 106

PHASE IV
CONDOMINIUM Mérici

A PARTIR DE 76 000\$

Pour une info-rencontre: **688-1630**

50%
SUR TOUTE LA MARCHANDISE DE SAISON
SOLDE APRES INVENTAIRE

sélection de vêtements allant jusqu'à \$45.99 réduits à \$9.99

carte verte 061194

Sherbrooke 564-7881
Centre Les Tourelles
Montréal Place Vertu 334-4727

Place Ste-Foy 653-9363

Trois-Rivières Centre Les Rivières 378-0550

Lévis Place Carnaval 833-2686
Galeries de la Capitale 627-3472

clément

Étude du projet de loi sur le commerce côtier

Chantiers maritimes: politique globale réclamée

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral fait preuve de « stupidité » dans la façon dont il distribue, au gré des humeurs politiques régionales, des contrats aux chantiers maritimes canadiens, estime le président de MIL Davie de Lauzon, M. Donald Challinor.

Cette approche à la petite semaine ignore complètement la nécessité pour Ottawa de mettre au point une politique globale et, à long terme, en matière de construction et de réparation navales, soutient M. Challinor, qui témoignait hier à l'ou-

verture des travaux du comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-52 sur le commerce côtier.

Accompagné de M. James Clarke, président de l'Association canadienne des industries maritimes (ACIM), M. Challinor a du reste fait valoir que le projet C-52 n'allait en rien contribuer à définir une stratégie industrielle globale pour les chantiers maritimes, à moins que des changements substantiels n'y soient apportés.

« Le projet C-52 perpétue le statu quo et va à certains égards à l'en-

contre des intérêts de l'industrie maritime du pays », a déclaré M. Clarke.

Le développement de l'industrie maritime canadienne passe inévitablement, selon le président de Marine Industries, par la fermeture d'au moins la moitié des chantiers du pays. Une « rationalisation », dit-il, qui doit s'accompagner de « l'éducation des syndicats » aux nouvelles réalités internationales.

Il existe actuellement une vingtaine de chantiers maritimes au pays. Il ne devrait pas idéalement y

en avoir plus de dix, a évalué M. Clarke.

Le gouvernement fédéral est responsable à l'heure actuelle de 96 pour 100 des contrats inscrits aux carnets de commande des différents chantiers du pays. Il y a dix ans, seulement 2 pour 100 des contrats étaient de source gouvernementale.

L'ACIM demande notamment qu'Ottawa exige que les navires canadiens soient tenus, comme aux États-Unis, de confier toutes leurs réparations à des chantiers canadiens. Il suggère en outre que « tous

les navires canadiens qui font du cabotage dans les eaux du Canada soient de fabrication et de propriété canadienne ». Rien de tel n'existe actuellement dans la législation canadienne et dans le projet C-52.

L'association, qui représente 21 chantiers, propose en outre que les plates-formes de forage utilisées dans les eaux territoriales du pays fassent l'objet d'un quota de contenu canadien fixe à 50 pour 100.

L'industrie maritime est à l'échelle mondiale en état de crise depuis 1981. Optimiste, M. Clarke en-

trevoit à court terme une reprise de ses activités, à la lumière du rétablissement économique des industries du pétrole et de la pêche. Deux bonnes raisons pour le Canada, selon lui, de s'empresser de se doter d'une politique globale cohérente dans ce domaine, d'améliorer sa productivité et de s'emparer de sa part du marché avant qu'il ne soit trop tard.

Une étude rendue publique hier par le ministère de l'Expansion industrielle régionale semble justifier l'urgence. ●

La Plus
**GRANDE VENTE
DE FOURRURE**
de l'année



RABAIS SUR PLUS DE 1000 FOURRURES

Economisez **4000\$**
JUSQU'À

RABAIS DE 500\$ à 4000\$ <small>Sur des manteaux de collection: SIMON CHANG • ALFRED SUNG CLAUDE GILBERT • BALENCIAGA</small>	Manteaux de dos de RAT MUSQUÉ naturel 1499\$	Manteaux de VISON NATUREL peaux allongées 2499\$
Sélection de manteaux de FOURRURES VARIÉES 599\$ 999\$ 1299\$	Manteaux de CASTOR LONG POIL 1599\$	Manteaux de CHAT SAUVAGE naturel ou lustré 2599\$
Manteaux de CHAT SAUVAGE lustré 1199\$	Manteaux de RENARD NORVÉGIEN naturel, chevrons 2299\$	Choix de fourrures POUR HOMMES VISON • LOUTRE • CASTOR RAT MUSQUÉ • CHAT SAUVAGE À PRIX RÉDUITS

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX IDENTIFIÉS EN MAGASIN
● Corrections normales gratuites ● Garantie d'un an avec police d'assurance
● Entreposage gratuit la première année ● Plan mise de côté



**COUPONS DE
COURTOISIE
VALEUR 100\$**

Un cadeau de 100\$ à l'achat d'une fourrure. Ces coupons vous donnent droit à un rabais de 10% sur vos achats à prix régulier.



Le meilleur plan de financement
12 MOIS SANS INTÉRÊT

Pour l'achat de votre fourrure et même de votre chapeau de fourrure et de vos bottes d'hiver, Laliberté vous offre son plan 12 mois sans intérêt. Seule la taxe de vente est payable à l'achat. Financement sur place sans intermédiaire.



Laliberté Fourrures

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC, 525-4841

1 2 0 A N S D ' E X C E L L E N C E

Accident au quai d'Ultramar à Lévis

Une note qui pourrait atteindre \$750,000

♦ Si les autorités de la raffinerie Ultramar ne sont pas encore en mesure de se prononcer de façon définitive sur le montant des dégâts subis, lundi, quand un pétrolier a heurté leur quai de Lévis et a pris feu, il ne fait cependant pas de doute que la note va être très élevée, beaucoup plus que l'on ne l'avait d'abord cru avant-hier. Le directeur général Raynald Archambault, qui parlait de \$300,000 lundi, en était rendu hier à « peut-être » trois quarts de million de dollars... en autant que tout se déroule normalement.

par Michel TRUCHON

Contrairement à ce qu'on croyait, toutefois, l'accident ne risque pas de paralyser la raffinerie de Saint-Romuald. Celle-ci, a précisé M. Archambault, a une réserve « confortable » de plus de deux millions de barils de pétrole brut, qui lui assure une autonomie d'environ trois semaines.

Or, dit-il, les travaux de réparation qui ont commencé aujourd'hui devraient en principe durer cinq jours. S'il y a des contretemps, en mettant les choses au pire, cela pourrait prendre tout au plus une quinzaine de jours.

Pendant ce temps, la raffinerie Ultramar continue de fonctionner à un rythme normal. Les seuls retards impliquent les livraisons à certains terminaux en bordure du fleuve, approvisionnés par bateaux. La livraison par camions, elle, se poursuit normalement.

Hier, pendant que les experts fouillaient les ruines du caisson numéro trois, pour évaluer les dommages et dresser la liste des pièces nécessaires pour remplacer les installations détruites par le feu, des équipes ont commencé à nettoyer les lieux.

Selon M. Archambault, les dommages sont beaucoup plus considérables que l'on ne le croyait d'abord. Outre la conduite de chargement qui a été coupée par le pétrolier Orme I, deux autres tuyaux ont pliés sous le choc et ne peuvent être utilisés. Et, a ajouté le directeur général, la structure du quai a été endommagée plus qu'il ne paraissait.

On parle donc maintenant de cinq jours de travaux, au lieu de trois. Une trentaine d'ouvriers spécialisés vont y être affectés, 24 heures par jour, et, étant donné que les réparations vont devoir se faire pendant la fin de semaine, cela implique des heures supplémentaires

qui vont faire grimper la note.

« Tout va se faire en même temps: conduites, électricité et mécanique. Les principales pièces sont déjà commandées, et le remplacement va être effectué au fur et à mesure que nous allons les recevoir. Lundi, en principe, la raffinerie devrait être en pleine activité », a dit M. Archambault.

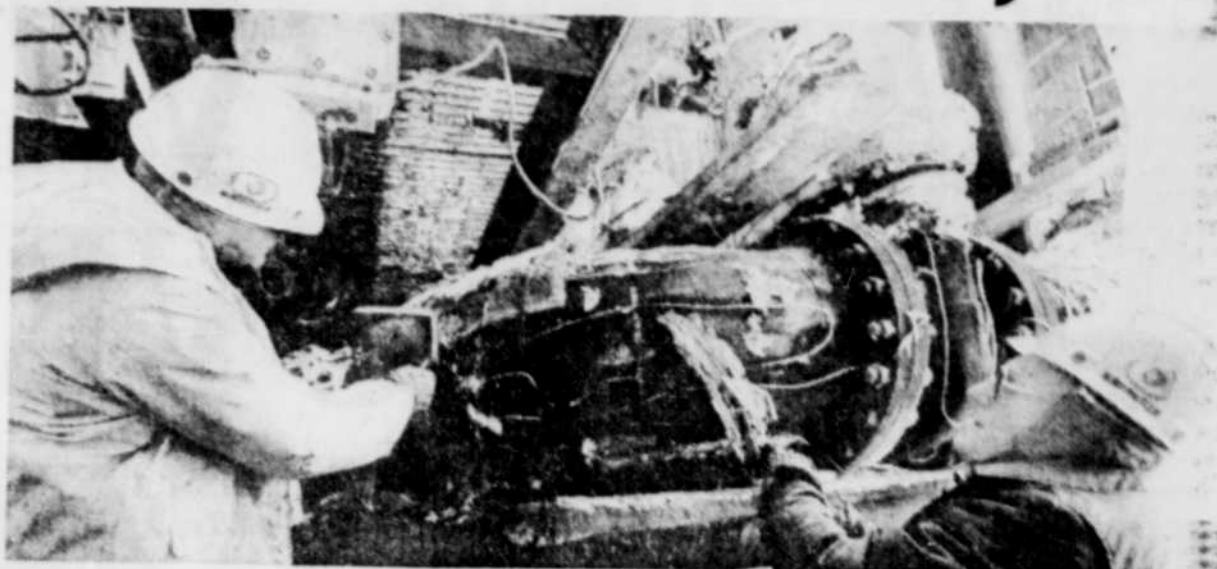
Un pétrolier devant arriver en fin de semaine pour approvisionner la raffinerie en brut va devoir attendre quelques jours.

L'enquête, menée à différents niveaux, sur l'accident de lundi, se poursuit.

Un petit pétrolier de la Soconav de Montréal, l'Orme I, a heurté le quai d'Ultramar, avant-hier après-midi, alors qu'il tentait d'accoster dans une brume extrêmement épaisse.

Sa proue a coupé le tuyau servant au chargement des navires et plusieurs centaines de barils de pétrole brut se sont échappés, inondant l'avant du bateau et le caisson du quai. Les flammes se sont alors déclarées.

L'Orme I, dont la proue était en flammes, a réussi à s'écartier suffisamment rapidement avant que le



Des experts ont examiné, hier, les ruines du caisson numéro trois du quai d'Ultramar, à Lévis, pour tenter d'évaluer les dommages qui sont beaucoup plus considérables que l'on ne le croyait lundi. Pendant ce temps on a commencé à nettoyer les lieux, pour permettre les réparations qui devaient commencer aujourd'hui et prendre cinq jours.

feu ne prenne de l'ampleur. Son équipage bien entraîné a réussi à éteindre les flammes en environ une demi-heure, pendant que sur le quai, les employés de la raffinerie et les pompiers de Lévis mettaient une heure à venir à bout du brasier. Personne n'a été blessé.

Les spécialistes s'accordent pour dire que tout le monde a joué

d'une chance extraordinaire dans cet accident. Les cales du petit pétrolier étaient vides, mais les résidus de pétrole qu'elles contenaient encore dégagèrent suffisamment de gaz pour en faire une véritable bombe

flottante. On croit que si l'accident s'était produit en été, le navire aurait sans doute explosé. Dans une telle éventualité, on n'ose penser au nombre de victimes que la catastrophe aurait faites.

Catastrophe écologique évitée

♦ Plusieurs barils de pétrole ont été déversés, de dire Renaud Francoeur, d'Urgence-Environnement, mais heureusement, 99 pour 100 des hydrocarbures ont brûlé. Un hélicoptère de la Garde côtière a, en effet, survolé le Saint-Laurent, de Neuville à l'île d'Orléans, hier avant-midi, sans avoir à signaler quelque part la présence de pétrole. Ce qui aurait pu devenir une catastrophe écologique majeure n'est plus, en somme, qu'un accident coûteux pour Ultramar, mais sans gravité pour l'environnement.

par Raymond GAGNE

Rappelons que l'Orme I, un navire appartenant à Soconav Inc., de Montréal, a heurté la structure du quai d'Ultramar, lundi, vers 14h10, coupant d'un trait le tuyau d'alimentation de pétrole. Une explosion s'ensuivit, et l'incendie éclata tant sur le navire, à ce moment-là sans cargaison, que sur le quai.

Grâce au système de valves dont est muni le pipeline, un déversement majeur de pétrole brut fut évité non sans que, toutefois, une certaine quantité se soit écoulée dans les eaux du fleuve. Le feu le consuma presque en entier, comme il le fit pour le pétrole répandu sur l'avant de l'Orme I et sur le quai de la compagnie pétrolière.

Cet accident n'est pas sans rappeler celui qui s'est produit, le 2 jan-

vier, à Pittsburg, en Pennsylvanie, alors que plus de trois millions de litres de bunker coulerent d'un réservoir effondré dans la rivière Monongahela, pour ensuite polluer la rivière Ohio.

Un mois après l'accident, le pétrole, qui a parcouru plus de 240 kilomètres, continue de polluer l'Ohio, accumulant d'énormes dommages sur son passage.

Après Pittsburg et des dizaines d'autres municipalités de la Pennsylvanie et de la Virginie de l'Ouest, c'était au tour de la ville de Cincinnati, en Ohio, à subir les méfaits des hydrocarbures dévastateurs. Le 26 janvier, les autorités de la ville se préparaient à couper l'alimentation en eau potable. Elle ne savait combien de temps cette situation pourrait durer, ses réserves n'étant suffisantes que pour cinq jours.

Le déversement, qui a contaminé la Monongahela et l'Ohio, n'a pas seulement privé des millions d'Américains de leur source d'eau potable, mais a aussi imposé la fermeture de centaines d'usines et de milliers de commerces.

Et même si l'on n'en a pas beaucoup parlé, il a surtout causé la mort de milliers de poissons et d'oiseaux. Il continue d'ailleurs à le faire. Et les dommages causés au littoral, à sa flore et à la faune benthique ne pourront jamais être évalués.

L'accident survenu chez Ultra-

mar, lundi, aurait pu représenter une catastrophe aussi importante que celle de Pittsburg. Du moins pour le littoral du Saint-Laurent et pour des milliers de canards qui se trouvent encore dans certains habitats côtiers.

Selon Denis Lehoux, du Service canadien de la faune, il y a eu 16 déversements majeurs d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent, entre 1972 et 1986. Moyenne annuelle, donc, d'un déversement par année. Lundi, le 17e ou le 18e aurait pu se produire.

On évalue à 250,000 le nombre de canards qui sont rassemblés à divers endroits du littoral du Saint-Laurent, durant la période hivernale. En d'autres temps, il s'en trouve au-delà de 750,000.

Il y a, de plus, fort à parier que s'il y avait eu déversement majeur de pétrole brut, les villes de Saint-Romuald, de Lévis et de Lauzon et peut-être d'autres municipalités auraient eu à cesser de puiser leur eau potable dans le fleuve, à fermer temporairement leurs usines de filtration et à inciter leurs contribuables de réduire leur consommation. Sans compter que les entreprises et commerces, dont la production et l'exploitation reposent sur une utilisation importante d'eau, auraient sans doute eu à réduire leurs activités ou tout simplement à fermer leurs portes jusqu'au retour à la normale.

T-SHIRT VUARNET

Manches courtes
Rég.: 19⁹⁵
Solde

14⁹⁵

Manches longues
Rég.: 29⁹⁵
Solde

24⁹⁵

Jusqu'à épuisement
SPORT SELECT
Place Belle Cour, Sainte-Foy



Pour apprendre et perfectionner votre anglais

Cette année, mettez l'accent sur votre anglais! Destinés à tout le monde et touchant tous les niveaux, les Ateliers de conversation anglaise se donnent en fonction de 4 à 7 personnes, et sont adaptés en fonction du niveau de connaissance de chacune. Il ne vous reste plus qu'à choisir votre heure.

JOUR (matin) de 9h30 à 12h lundi, mercredi et vendredi du 7 mars au 15 avril 170⁹⁵	SESSION INTENSIVE (donnée à Sainte-Foy seulement) de 9h à 16h30 du lundi au vendredi, dîner en anglais inclus du 8 au 26 février ou du 7 au 25 mars 395⁹⁵
SOIR de 19h à 21h30 lundi et mercredi ou mardi et jeudi du 14 mars au 4 mai ou du 15 mars au 5 mai 170⁹⁵	COURS POUR ADOLESCENT(E)S (8-16 ans) Samedi matin de 9h à 12h 27 février au 26 mars 65⁹⁵

Test de classement individuel
Renseignements disponibles et inscriptions possibles dès maintenant pour le camp école de jour pour adolescent(e)s cet été.

Les Ateliers de conversation anglaise
Nouvelle adresse: Sainte-Foy, Place de la Cité, 2635, boul. Hochelaga, Bureau 206, G1V 4E4, Tél. 657-2600
Nouvelle adresse: Charlesbourg, Halles Quatre Nations, 510, boul. de l'Atreum, Bureau 400, G1H 7H1, Tél. 623-8061
Lévis, 91, Saint-Georges ouest, Bureau 901, G6V 4K8, Tél. 855-5136

Porte miroir

"promotionnelle"

36 po x 80 po
Miroir clair,
encadrement blanc, ou champagne

107⁹⁹\$

la porte

TOILETTE BLANCHE Réservoir isolé (siège en sus) Seulement 79⁹⁵\$ chacune VITROMEX	PIN MARCHAND 1 po x 3 po 12 ⁹⁵ pi lin. 1 po x 6 po 28 ⁹⁵ pi lin. 1 po x 10 po 53 ⁹⁵ pi lin. 1 po x 4 po 15 ⁹⁵ pi lin. 1 po x 8 po 39 ⁹⁵ pi lin. 1 po x 12 po 69 ⁹⁵ pi lin.	Fil électrique rouleau de 75 mètres 14/2 NMD7 33 ⁹⁵ le rouleau 12/2 NMD7 49 ⁹⁵ le rouleau	CONTRE-PLAQUÉ Grade D 3/8 po 10 ⁸⁹ le panneau 1/2 po 14 ³⁹ le panneau 5/8 po 16 ⁹⁹ le panneau
ÉPINETTE qualité économique 2 po x 3 po x 8 pi 79 ⁹⁵ le morceau 2 po x 4 po x 8 pi 99 ⁹⁵ le morceau	COIFFEUSE MINI-MARBRE 20 po x 16 po SPÉCIAL: 57⁹⁹\$	PEINTURE PROFESSIONNELLE couche de fond no 100-295 10 ⁹⁹ les 4 litres semi-lustre no 100-535 13 ⁹⁹ les 4 litres	PIN RUSTIQUE Paquet couvrant 14 pi ² 3/8 po x 3 1/2 po 5 ⁹⁹ le paquet

Baptiste TOUCHATOU
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 9 FÉVRIER 1988

VILLE VANIER
445, boul. Pierre-Bertrand
687-2960

HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU MERCREDI 8h30 à 17h30
JEUDI ET VENDREDI 8h30 à 21h00
SAMEDI 8h30 à 17h00

50%

de rabais sur une sélection de marchandises

Manteaux en duvet longs Ciesse Piumini • Colmar • Manudieci	
Rég. 600 ⁹⁵	Solde 299 ⁹⁵
Rég. 680 ⁹⁵	Solde 339 ⁹⁵
Rég. 750 ⁹⁵	Solde 375 ⁹⁵
Jacket de ski CB Canada	
Rég. 320 ⁹⁵	Solde 160 ⁹⁵
Rég. 330 ⁹⁵	Solde 165 ⁹⁵
Rég. 345 ⁹⁵	Solde 172 ⁵⁰
Rég. 355 ⁹⁵	Solde 177 ⁵⁰
Coton ouaté HANES 50%	Collection complète hiver TREKKA 50%

D'autres rabais allant jusqu'à 50% en magasin

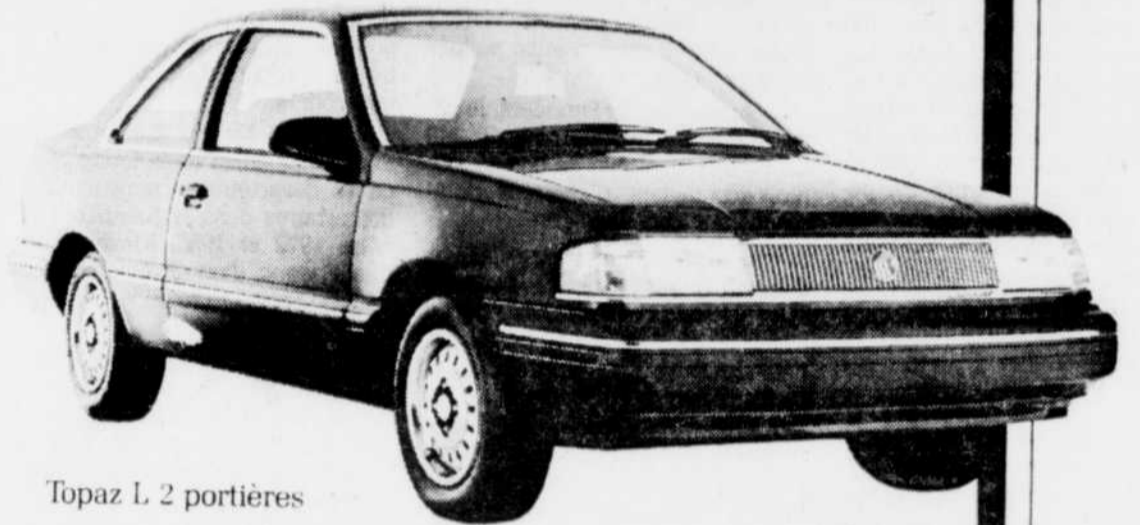
SPORT SELECT

Place Belle Cour, Sainte-Foy

LA NOUVELLE TEMPO LA NOUVELLE TOPAZ 10 495 \$*



Tempo L 2 portières



Topaz L 2 portières

Si vous recherchez une voiture compacte offrant amplement d'espace pour cinq adultes, les concessionnaires Ford et Mercury vous proposent la Tempo L ou la Topaz L en version 2 portières tout équipée, à seulement 10 495 \$*.

En plus, elles sont toutes deux couvertes par une garantie limitée de 6 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur et 6 ans/160 000 km contre la corrosion.

- climatisation
- traction avant
- suspension indépendante aux 4 roues
- moteur 2.3 L à injection électronique
- freins assistés

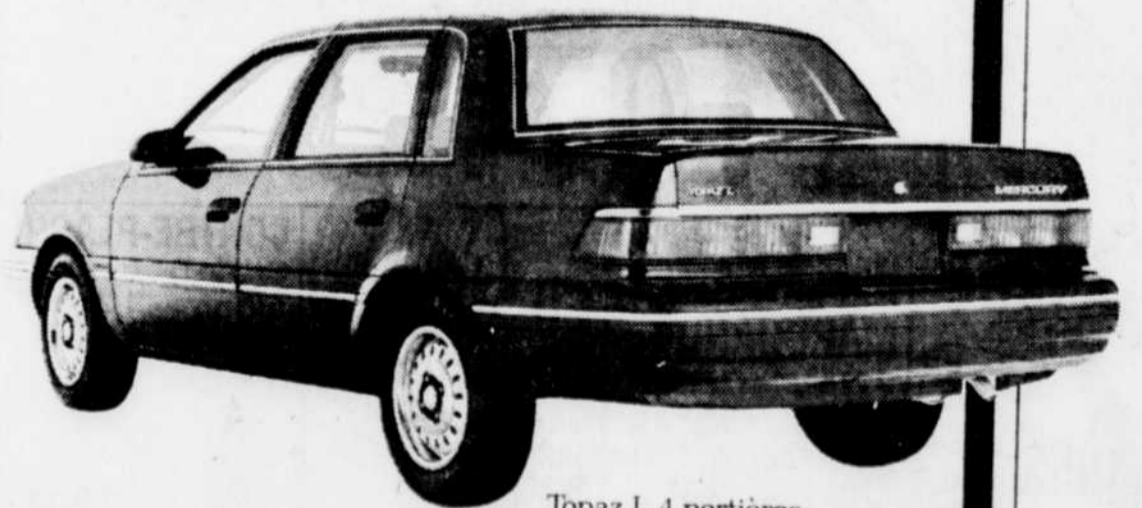
- direction assistée
- glaces teintées
- dégivreur de lunette arrière
- pneus ceinturés d'acier toutes saisons
- essuie-glaces intermittents
- radio électronique AM/FM stéréo
- bloc d'instruments sport
- boîte-pont manuelle à 5 rapports

Voilà pourquoi la Tempo est la voiture la plus vendue au Québec, et la Topaz, la Mercury la plus vendue au pays.

*P.D.S.F. des Tempo L 1988 ou Topaz L 1988 2 portières équipées du Groupe Valeur Plus Climatiseur avec boîte-pont manuelle à 5 rapports. Transport, immatriculation et taxes non compris. Les concessionnaires peuvent vendre à des prix inférieurs. Le modèle 4 portières est également disponible avec le même équipement moyennant un supplément de 248 \$.



Tempo L 4 portières



Topaz L 4 portières



La qualité passe avant tout.

Jacques Duval, notre critique le plus exigeant.



Maintenant
une remise
de 500 \$

10 495 \$
MOINS 500 \$
SEULEMENT 9 995 \$

Offre de durée limitée sur les
modèles L, 2 portières 88 seulement,
livrés à leur propriétaire au plus
tard le 31 mars 1988. Détails
chez les concessionnaires.

LE MONDE

Rabin réaffirme sa « politique de la matraque »

♦ (D'après AFP) — Le ministre israélien de la Défense Yitzhak Rabin a défendu hier sa « politique de la matraque » tandis que, 57 jours après le début des troubles, la tension restait toujours aussi vive en Cisjordanie et à Gaza.

Evoquant la « politique de la matraque » devant des lycéens israéliens à Kiryat Shmona (nord d'Israël), le ministre de la Défense a affirmé: « Elle a fait ses preuves et nous la poursuivrons ».

« Je reconnais, a-t-il ajouté, que cette politique n'est pas très photographique mais, pour parvenir à une accalmie, il n'y a pas d'autres moyens que frapper ceux qui utilisent la violence contre nous. »

Cette politique a reçu hier l'appui inespéré du Grand Rabbin d'Israël, Abraham Shapira, qui estime qu'il est « plus immoral de tuer que de frapper ».

En revanche la « politique de la matraque » apparaît controversée au sein même de l'armée. Lundi, en effet, le quotidien travailliste Davar a publié une lettre ouverte dans laquelle des réservistes israéliens, actuellement en service dans la bande

de Gaza, exhortaient le gouvernement à « ôter les matraques des mains des soldats du contingent ».

Ce problème de la violence a également été soulevé hier par plus de 600 universitaires israéliens qui ont lancé une campagne pour mettre fin à l'occupation de Cisjordanie et de Gaza.

Et sur le terrain, en dépit des violents orages, la tension était toujours aussi vive dans les territoires occupés. A Tulkarm, en Cisjordanie, un manifestant de 17 ans a été blessé par balles à l'abdomen, indiquent-on de sources palestiniennes, et les autorités militaires israéliennes y ont imposé le couvre-feu et maintenu celui sur la localité voisine d'Anabta. De plus, en soirée hier, l'armée israélienne investissait les camps de réfugiés d'Aida et d'Aza, près de Bethléhem, au sud de Jérusalem, ces mesures étant prises à la suite de « manifestations violentes ». Israël attaqué

Par ailleurs Israël a subi, hier, devant la Commission des droits de l'Homme des Nations unies, l'assaut conjugué des pays arabes qui ont estimé que le « soulèvement actuel

des Palestiniens dans les territoires occupés est la résultante inévitable des innombrables violations des droits de l'Homme » commises par l'Etat hébreu.

Enfin, l'Iran a dénoncé le veto opposé par les Etats-Unis à la réso-

lution du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les territoires occupés, estimant que Washington démontre une nouvelle fois « l'encouragement et le soutien américain » à la répression israélienne contre les Palestiniens, a indiqué Radio-Teheran captée à Paris. ♦

Les cadres du régime se prépareraient à quitter l'Afghanistan

♦ ISLAMABAD (d'après AFP) — Les cadres du régime de Kaboul se prépareraient à quitter le pays et à s'établir dans des pays communistes, notamment en URSS, en Tchécoslovaquie ou au Vietnam, en cas de retrait des troupes soviétiques et de formation d'un gouvernement neutre et indépendant, ont indiqué hier des diplomates occidentaux à Islamabad.

L'Inde aurait refusé d'accueillir un grand nombre de ces cadres, « craignant des accrochages avec des réfugiés afghans, nombreux à New Delhi ».

Selon les diplomates, il n'y a pas de signes de préparatifs de retrait de

la part de l'URSS, mais au fur et à mesure que progresse la médiation de l'ONU, les responsables du gouvernement pro-soviétique de Kaboul et les cadres du Parti démocratique populaire afghan (PDPA - communiste), seraient en quête de passeports pour pouvoir quitter le pays « au cas où les choses se compliqueraient ».

Selon certaines rumeurs, des laissez-passer spéciaux ont été émis à l'intention des cadres supérieurs du parti, permettant leur évacuation d'urgence après le retrait des troupes soviétiques. Les autorités de Kaboul ont démenti dimanche l'existence de tels documents. ♦



Hier après-midi à Ramallah, une femme arabe était aidée par deux compagnes à se rendre à l'hôpital, peu après que les troupes israéliennes aient « généreusement » aspergé la population de gaz lacrymogènes.

CANAC-MARQUIS GRENIER

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 9 FEVRIER 1988 OU JUSQU'A EPUISEMENT DES STOCKS

<p>Panneau de GYPSE 1/2 po x 4 pi x 8 pi 749\$ le panneau</p>	<p>SCIE CIRCULAIRE 7 1/4 po Makita No 5007NB 154⁹⁹\$ ch.</p>
<p>BOIS FRANÇ à plancher 3/4 po x 2 1/4 po Merisier Mill-Run 155\$ pi de bois CHÊNE SÉLECT 245\$ pi de bois</p>	
<p>PIN NOUEUX 1/2 po x 4 po bouveté en "V" 1re qualité longueurs variées 23¢ pi lin.</p>	
<p>MÉLAMINE 1re qualité blanc, amande, gris pâle, gris foncé 3/8 po x 4 pi x 8 pi 27⁹⁹\$ le panneau</p>	

BEAUPORT 947, av. Royale 667-1724
HEURES D'OUVERTURE:
 Lun. au mer. 8h30 à 17h00
 Jeu. ven. 8h30 à 21h00
 Samedi 8h30 à 17h00
QUÉBEC CENTRE-VILLE 25, rue Marie-de-l'Incarnation 687-3620
HEURES D'OUVERTURE:
 Lun. au mer. 8h30 à 17h00
 Jeu. ven. 8h30 à 21h00
 Samedi 9h00 à 17h00
CHARLESBOURG 1200, 80e Rue est 628-0450
HEURES D'OUVERTURE:
 Lun. au mer. 9h00 à 17h30
 Jeu. ven. 9h00 à 21h00
 Samedi 9h00 à 17h00
SAINT-ROMUALD 2, rue du Progrès 839-0621
HEURES D'OUVERTURE:
 Lun. au mer. 8h30 à 17h30
 Jeu. ven. 8h30 à 21h00
 Samedi 8h30 à 17h00

LE JARDIN MOBILE

SPÉCIAUX
DANS TOUS NOS MAGASINS

SPÉCIAUX
en vigueur jusqu'au 7 février 1988
ou jusqu'à épuisement des stocks

<p>CHAMPIGNONS blancs, frais, Ontario 115\$ LA CHOPINE</p>	<p>CHOUX-FLEURS très gros, pr. États-Unis, grosueur 12 125\$ CHACUN</p>	<p>BROCOLI très gros, pr. États-Unis, grosueur 14 95¢ CHACUN</p>
<p>TOMATES DU MEXIQUE grosueur 6 x 6, pré-emballées 85¢ LA LIVRE</p>	<p>CAROTTES du Québec, cello 5 livres 95¢ CELLO 5 LIVRES</p>	<p>CÉLERI produit des États-Unis, grosueur 24 135\$ CHACUN</p>
<p>LAITUE BOSTON produit des États-Unis 85¢ CHACUNE</p>	<p>ÉPINARDS produit des États-Unis 95¢ CELLO</p>	<p>FÈVES VERTES produit des États-Unis 125\$ LA LIVRE</p>
<p>CHOUX DE BRUXELLES produit des États-Unis 125\$ LA CHOPINE</p>	<p>PAMPLEMOUSSES BLANCS (Indian River) grosueur 48 25¢ CHACUN</p>	<p>POMMES McINTOSH atmosphère contrôlée, cello 5 livres 245\$ CELLO 5 LIVRES</p>
<p>ANANAS DÔLE grosueur 10 125\$ CHACUN</p>	<p>KIWIS grosueur # 42 25¢ CHACUN</p>	<p>RAISIN ROUGE OU VERT "SANS PÉPIN" 1re qualité, produit importé 145\$ LA LIVRE</p>

NEUFCHÂTEL
2065, boul. Bastien
418-842-3084

CHARLESBOURG
1047, boul. du Jardin
418-627-0344

SAINTE-FOY
3440, rue de la Pérade
418-657-7717

NEUFCHÂTEL
9210, boul. L'Ornière
418-842-0909

LÉVIS
51, route Kennedy
418-835-5526

• FRUITS • LÉGUMES • CHARCUTERIE • FROMAGES • PAIN • PÂTISSERIES • VINS •
LE JARDIN MOBILE INCORPORÉ
ÉTABLI EN VILLE DEPUIS 1975



À la hausse des prix qui est entrée en vigueur en Pologne le 1er février (40 pour 100 pour les aliments et 50 pour 100 pour les logements) s'ajoute la dévaluation de 20 pour 100 du zloty par rapport au dollar et aux autres devises fortes.

Pologne: une première grève à la suite de la hausse des prix

♦VARSOVIE (d'après AFP) — La première grève consécutive à la hausse des prix en Pologne, qui avait éclaté hier matin à l'usine Skogar (industrie du cuir) à Lodz, dans le centre du pays, a duré cinq heures et s'est terminée après que les ouvriers eurent obtenu une augmentation salariale de leur direction, a-t-on appris à Varsovie de source sûre.

Quelque 300 employés de l'entreprise — qui en compte de 2,000 à 3,000 — avaient cessé le travail, estimant que les compensations de

6.000 zlotys (environ \$16 US) octroyées par le pouvoir à tous les travailleurs polonais à compter du 1er février étaient insuffisantes.

La direction de Skogar leur a finalement promis de leur verser une provision supplémentaire de 3,100 zlotys et les grévistes, qui appartenaient tous à un même atelier, ont alors décidé de reprendre le travail.

La direction du syndicat dissous *Solidarité* a fixé pour sa part à 12,000 zlotys la compensation que devraient, selon elle, octroyer les

autorités à la population active du pays.

D'autre part, toujours à Lodz, un très vif mécontentement se serait exprimé au cours des dernières 24 heures dans deux grands centres textiles de la ville, Julian Marchlewski et Obroncow Pokoju, qui emploient chacun plusieurs milliers de personnes.

Surveillance étroite

La ville est quadrillée par les forces de l'ordre et les principaux responsables locaux de *Solidarité* font

sans cesse l'objet d'une étroite surveillance. Le gouvernement veut à tout prix empêcher que les syndicalistes multiplient les prises de position hostiles au pouvoir et contribuent à « échauffer publiquement les esprits ».

D'ailleurs, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, lancé une sévère mise en garde à l'opposition, hier après-midi, contre toutes formes de « provocation » ou l'organisation de manifestations de rue.

La direction de *Solidarité* s'est bien gardée, jusqu'à présent, d'appeler à la grève ou à manifester publiquement contre les hausses de prix, consciente apparemment de l'ampleur du mécontentement et soucieuse de ne pas aggraver la situation.

Mais si la contestation se durcit dans les entreprises, Lech Walesa a déclaré qu'il n'hésiterait pas à apporter son appui aux ouvriers.

Manifestation

Par ailleurs, plusieurs centaines de personnes qui manifestaient contre les hausses des prix hier soir dans la cité industrielle de Nowa Huta, près de Cracovie (sud), ont été dispersées, sans opposer de résistance, par les forces de l'ordre, a-t-on appris de source informée.

Agent secret français assassiné à Beyrouth

♦BEYROUTH (d'après AFP) — Un agent secret français, Jacques Merrin, a été assassiné hier en fin de matinée dans le secteur chrétien de Beyrouth par deux hommes qui ont réussi à prendre la fuite, a indiqué une source diplomatique occidentale très bien informée.

L'appartenance de la victime à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE, services de renseignement français) a été confirmée de source sûre à Paris.

Jacques Merrin a été abattu de trois balles alors qu'il venait de

monter dans sa voiture, une BMW 320 rouge garée dans une rue du quartier d'Achrafieh, dans un secteur contrôlé par l'armée et la milice chrétienne des Forces libanaises (FL).

Ses deux agresseurs l'attendaient à bord d'une Peugeot 504 bleue. Armes de pistolets-mitrailleurs munis de silencieux, ils l'ont d'abord atteint d'une balle dans le cou puis l'ont achevé de deux autres dans la poitrine, alors qu'il s'était effondré sur la chaussée en tentant d'ouvrir la portière de sa voiture, a

raconté un marchand de poissons, témoin de la scène.

Selon l'enquête de la police libanaise, Jacques Merrin venait de sortir d'un rendez-vous avec un responsable de la Sûreté générale libanaise, dont le siège se trouve à proximité du lieu de l'assassinat, et regagnait à pied sa voiture.

27 ans

Âgé de 27 ans, Jacques Merrin était arrivé il y a quelques mois à Beyrouth et vivait dans le secteur chrétien, a indiqué la source diplomatique occidentale. La radio pha-

langiste La Voix du Liban l'a présenté comme le chef-adjoint de l'antenne de la DGSE au Liban.

Les FL ont tenu aussitôt à assurer que les assassins n'étaient pas originaires des régions qu'elles contrôlent, affirmant que « leur voiture était venue de Beyrouth-Ouest, le secteur à majorité musulmane de la capitale contrôlé par les forces syriennes, en empruntant le passage du Musée », seule voie reliant les deux parties de Beyrouth.

De source proche de l'ambassade de France, on indique que la

milice chrétienne n'a apporté aucune preuve permettant, pour le moment, d'étayer cette affirmation.

Par la suite, le Conseil de commandement des FL a condamné cet assassinat en affirmant qu'il avait été « planifié dans les caves du terrorisme des régions libanaises occupées » par la Syrie.

Il s'agit du troisième attentat en trois mois contre des Français dans le secteur chrétien de Beyrouth, pourtant réputé sûr, et où vivent la grande majorité des 6.000 Français du Liban.

FORGUES

F O U R R U R E S
UN NOM... UNE RÉPUTATION

Achetez maintenant
**1^{er} versement
Juin 88**
ou payez comptant
sans intérêt le **2 MAI**
(moyennant un léger dépôt)

TOUJOURS DISPONIBLE 12 MOIS SANS INTÉRÊT

DE **10 À 50%**

SUR DES VALEURS RÉELLES

Pelisses, doublure détachable

A PARTIR DE **449\$**

Manteaux de chat sauvage naturel
ou lustré peaux allongées

A PARTIR DE **1279\$**

Manteaux de renard bleu naturel

A PARTIR DE **1499\$**

Manteaux de vison naturel
ou teint ranch peaux allongées

A PARTIR DE **1799\$**

Pour hommes

Pelisses, doublure détachable

A PARTIR DE **599\$**

Manteaux de rat musqué teint

A PARTIR DE **1499\$**

Manteau de chat sauvage
naturel ou lustré

A PARTIR DE **1699\$**

• FINANCEMENT SUR PLACE
pour client admissible
• PLAN MISE DE CÔTE
• Retouches d'assise gratuites
• Garantie d'un an avec police d'assurance
• Entreposage gratuit la première année
• 2h de stationnement gratuit
• Cartes de crédit acceptées
N.B. : Grandeurs des assorties.
Quantité limitée.
Au comptoir seulement

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC, 529-0077

Dans son appel à la nation

Nicaragua: Reagan fait un geste envers le Congrès

♦ WASHINGTON (AFP) - Le président Ronald Reagan a lancé un appel direct à la nation hier soir pour obtenir une nouvelle aide en faveur des *Contras* du Nicaragua et fait un geste envers le Congrès en lui accordant une sorte de droit

de regard sur le déblocage de la partie militaire de cette assistance.

Dans une allocution radio-télévisée, dont les trois grands réseaux de télévision ABC, NBC, CBS ont refusé la transmission en direct au grand dam de la Maison-Blanche,

M. Reagan a fait une importante concession en annonçant qu'il démanderait par lettre l'avis du Congrès sur l'aide militaire et le respecterait.

Le Congrès devra se prononcer sur le point de savoir si le Nicaragua

respecte le plan de paix centraméricain et si un cessez-le-feu a en conséquence été mis en place. « Si le Congrès adopte une résolution en ce sens dans les dix jours (après réception de cette lettre), je l'honorerai et je bloquerai les livraisons de munitions dans cet ensemble » de 36 millions de dollars, dont 10 pour 100 d'assistance militaire, a-t-il dit, sur un ton calme et mesuré.

L'aide aux *Contras* a toutes les chances d'être l'occasion du plus violent affrontement entre le Congrès à majorité démocrate et le président, qui table sur la politique étrangère pour prouver qu'il reste aux commandes durant sa dernière année au pouvoir. Elle constitue le

premier test en 1988 de sa capacité à parvenir à ses fins sur une question qu'il juge capitale.

La Chambre des représentants doit se prononcer aujourd'hui sur l'aide aux *Contras* et le Sénat demain, seulement en cas de vote positif de la Chambre basse. Les démocrates estiment que le président devrait essayer une défaite mais l'issue du vote semble dépendre d'une poignée d'indécis.

Le chef de l'exécutif a rencontré hier à plusieurs reprises des membres hésitants du Congrès pour tenter de les convaincre à la dernière minute de voter en faveur de l'aide pour les guérilleros antisandi-

nistes, qui est étalée sur quatre mois.

Le vote d'aujourd'hui équivaudra à « une victoire ou une défaite pour la paix et la liberté. C'est un oui ou un non pour la sécurité nationale de l'Amérique », a lancé le président Reagan.

La partie militaire de l'assistance sera placée sur une sorte de compte bloqué jusqu'au 31 mars. M. Reagan s'est engagé à consulter les présidents de quatre pays d'Amérique centrale et le Congrès pour déblocquer cette aide militaire.

« Notre soutien (aux *Contras*) est nécessaire maintenant, a-t-il ajouté. Demain il sera trop tard ».

Jeunes écoliers pris en otages

♦ TUSCALOOSA, Alabama (AP, AFP) - Vingt-six enfants et une enseignante retenus toute la journée en otages dans une école hier ont été libérés sains et saufs tard hier soir. « Tout est terminé », a déclaré l'adjoint au chef de police Billy Wilkins aux parents des enfants.

Deux hommes armés portant cagoule avaient fait irruption hier vers 8h40 locales dans une école élémentaire religieuse de Tuscaloosa et pris en otages quatre professeurs et près de 80 élèves, selon les autorités. Le plus grand nombre a été libéré en milieu de journée.

Ils ont exigé de rencontrer le maire Al Dupont, a déclaré le directeur adjoint de la West Christian School, M. Wyatt Rhone.

La police, postée devant l'école, a entamé des pourparlers avec les deux hommes. M. Dupont, vêtu d'un gilet pare-balles, a accédé à leur demande et les a rencontrés à deux reprises. L'un d'eux s'est rendu au bout de quatre heures.

L'autre homme, d'après le maire, est un ancien combattant du Vietnam qui « est préoccupé par le gouvernement. Il a le sentiment de ne pas avoir été traité avec équité et

que le gouvernement est corrompu ». Son nom serait James Harvey, de San Antonio, au Texas, selon la police.

Les parents des enfants pris en otages ont été rassemblés dans le gymnase de l'école, pendant que les

negociations se poursuivaient.

Selon le porte-parole de la police David Hartin, un parent de l'un des preneurs d'otages, dont l'identité n'a pas été révélée, est venu sur les lieux. On ne rapporte aucune blessure grave.

Sergent condamné pour brutalité

♦ LONDRES (AFP) - Un sergent du Régiment royal de Galles a été condamné par une cour martiale à 120 jours d'emprisonnement et renvoyé de l'armée après avoir été reconnu coupable de brutalités à l'encontre de jeunes recrues, a-t-on appris hier de source militaire.

Brian Thomas, 29 ans, avait fessé des soldats à coups de batte de baseball et forcé un « bleu » à avaler du shampoing et du savon, alors qu'il était chargé de l'instruction d'une section dans une caserne du Pays de Galles.

Il avait également frappé plusieurs bizuths (jeunes recrues) à coups de poings, avec un manche à balai et avec une batte tandis qu'ils avaient la tête enfoncée dans une benne à ordures.

Les juges l'ont en revanche disculpé des accusations selon lesquelles il aurait uriné sur un jeune soldat et se serait servi de recrues comme des « xylophones humains » en les faisant chanter pendant qu'il leur administrait des coups de bâton.

Père d'une petite fille de neuf ans, le sergent, qui a rejoint l'armée voici 11 ans et a servi en Irlande du Nord, a en outre été condamné à la dégradation militaire. Actuellement stationné en RFA, il a décidé de faire appel.

À la suite d'incidents répétés, le ministère de la Défense a récemment décidé d'interdire les séances de bizuthage au sein des régiments de l'armée de terre et a lancé une campagne contre les « bully boys » (« brutes »), qui usent de leur autorité pour intimider et brutaliser les jeunes recrues.

PROMOTION

SE TERMINANT SAMEDI

AUCUN COMPTANT AUCUN INTERET

EDITION '88

GAGNEZ UN VOYAGE au Portugal pour 2 personnes

Détails au magasin

PAYABLE LE 1er JUILLET ou le 1er OCTOBRE

si livré après le 15 juin. Taxe de vente payable à l'achat. Sujet à l'approbation du département du crédit.

TÉLÉVISEUR/MONITEUR COULEUR STÉRÉO 21" FPR560ER

- câble-compatible 120 canaux
- télécommande à accès direct pour téléviseur et vidéo compatibles
- capacité de réception bilingue (SAP)
- système de reproduction sonore stéréo de qualité
- panneau moniteur à 10 prises pour un raccordement facile d'un ou deux magnétoscopes

649⁹⁵

VIDÉO VHS "HQ" VPT200

- programmation de 4 événements sur 14 jours
- câble-compatible 92 canaux
- télécommande infrarouge à accès direct
- exploration rapide et arrêt sur image
- affichages fluorescents des fonctions

429⁹⁵

QUAND LE FUMEUR S'ENDORT

Vos services d'incendie

Stationnement intérieur gratuit (Ste-Foy)

NOUVEAU: SAINTE-FOY
BEAUFORT: AGRANDI

Déco Meuble

QUEBEC 430, St-Sacrement	681-4124
CHARLESBOURG 8500, Henri-Bourassa (Carrefour)	627-3073
VANIER 100, Chabot (près des Halles Fleur de Lys)	683-9600
BEAUFORT 4175, boul. Ste-Anne	667-7851
STE-FOY 2635, Hochelaga (Place de la Cité)	657-6902

SERVICE APRÈS-VENTE
683-3471

BONJOUR!

CRAYONS DE SOLEIL



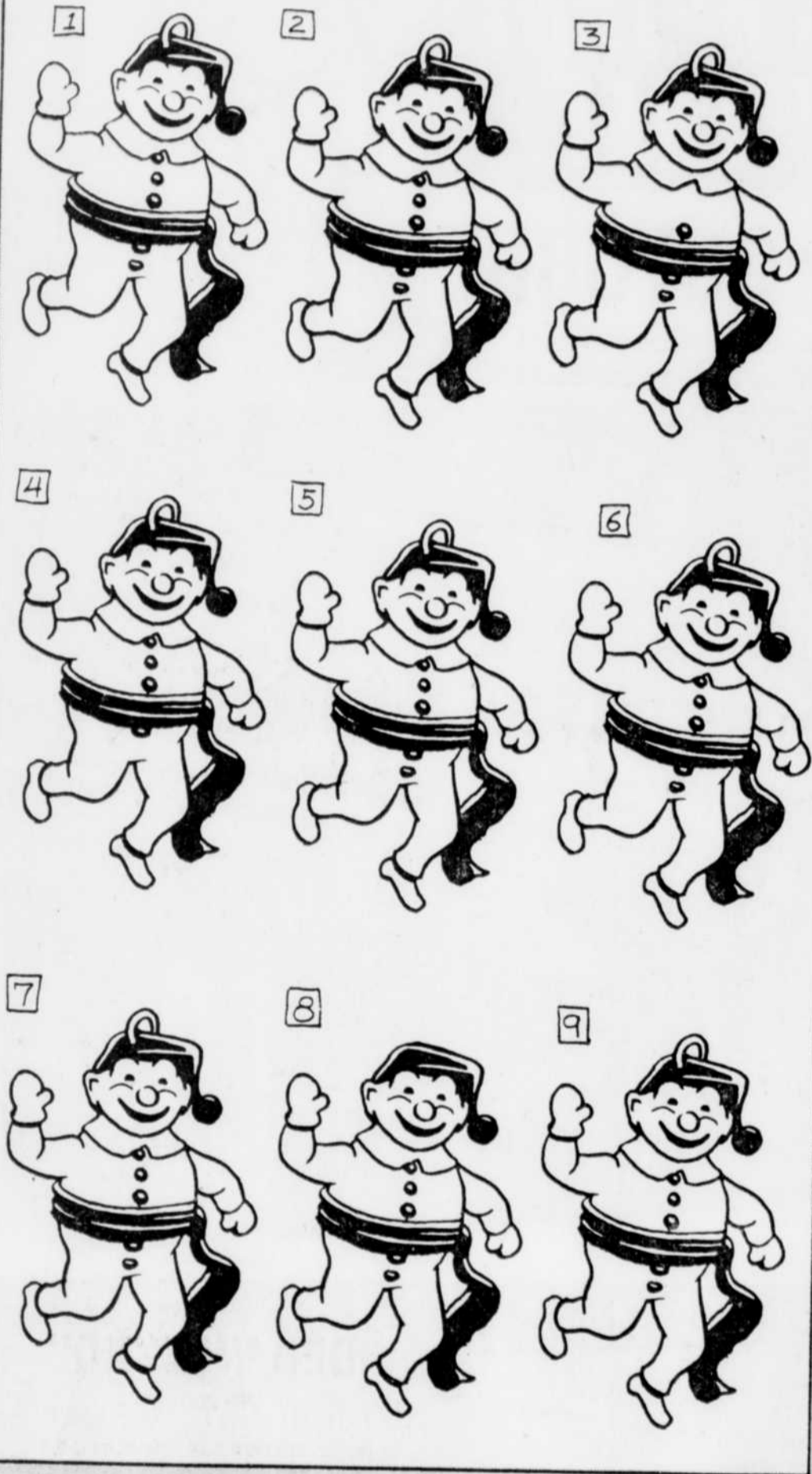
LES JEUX DE BÉDÉBULLE

André-Philippe CÔTÉ
Mira Falardeau

DIFFÉRENCES



ATTENTION, CES PETITS BONSHOMMES CARNAVAL NE SONT PAS TOUS SEMBLABLES! IL Y EN A TROIS DIFFÉRENTS...



RÉPONSE:

3, 4, 8
3 février

ADELBERT



Incomplet!

MOT DU JOUR

Tout à fait

La locution de toutes pièces veut dire entièrement. On serait porté à l'écrire au singulier comme les autres locutions semblables. Mais comme il n'y a pas de règle sans exception, il faut le pluriel dans ce cas.

Pierre BELLEAU

Le record des ongles les plus longs appartient à Shridhar Chillal, de Poona en Inde. Le 8 avril 1985, le total des cinq ongles de sa main gauche était de 363,2 cm.



Georgia Sabranke, d'Allemagne de l'Ouest, pourrait fort bien être la personne qui possède les cheveux les plus longs au monde. Le 6 mars 1986, ceux-ci mesuraient 296 cm de long.



En février 1979, Karna Ram Bheel, emprisonné à vie, a obtenu la permission du directeur de conserver sa moustache de 238 cm, qu'il faisait pousser depuis 1949. Il a par la suite bénéficié d'une remise de peine, mais sa liberté fut de courte durée. En effet, le 2 janvier dernier il a été décapité alors qu'il rentrait à son domicile. Les meurtriers se sont enfuis en apportant sa tête.



Jim Roy a perdu son titre de détenteur de la plus longue moustache (189 cm) lorsqu'il s'est assis sur celle-ci par accident dans sa baignoire, en 1984. Sa moustache a alors raccourci de 61 cm.



Illustrations par DICK MILLINGTON

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE



LES PIERRAFEU



SOURIS MIQUETTE



LES JUNGLERIES



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



BOTTINE



PEANUTS



GUINNESS



Georgia Sabranke, d'Allemagne de l'Ouest, pourrait fort bien être la personne qui possède les cheveux les plus longs au monde. Le 6 mars 1986, ceux-ci mesuraient 296 cm de long.

En février 1979, Karna Ram Bheel, emprisonné à vie, a obtenu la permission du directeur de conserver sa moustache de 238 cm, qu'il faisait pousser depuis 1949. Il a par la suite bénéficié d'une remise de peine, mais sa liberté fut de courte durée. En effet, le 2 janvier dernier il a été décapité alors qu'il rentrait à son domicile. Les meurtriers se sont enfuis en apportant sa tête.



Jim Roy a perdu son titre de détenteur de la plus longue moustache (189 cm) lorsqu'il s'est assis sur celle-ci par accident dans sa baignoire, en 1984. Sa moustache a alors raccourci de 61 cm.



Illustrations par DICK MILLINGTON



La Liquidation

après inventaire

Début
aujourd'hui
et se poursuit jeudi, vendredi et samedi

Venez tôt pour un meilleur choix!

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%
sur une sélection de vêtements maternité.

ASSORTIMENT D'ENSEMBLES DE JUPES
deux pièces pour dames.
Prix spécial: **20⁰⁰**

ASSORTIMENT DE PANTALONS DE JOGGING
pour dames, tailles P.M.G., choix de coul. Prix courant: 19.95
Prix spécial: **10⁰⁰**

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%
sur une sélection de TAPIS DÉCORATIFS.

ASSORTIMENT DE BOURSES
pour dames, en vinyle.
Prix spécial: **7⁰⁰**

ASSORTIMENT DE MANTEAUX COURTS EN DENIM
dames et juniors, tailles asst. Prix courant: 99.95.
Prix spécial: **40⁰⁰**

ASSORTIMENT D'ENSEMBLES DE NEIGE DEUX PIÈCES
pour enfants de 2 à 3X ans.
Prix spécial: **12⁰⁰**

ASSORTIMENT DE BLOUSES POUR DAMES PLUS
choix de modèles et couleurs. Prix courant jusqu'à 24.95.
Prix spécial: **10⁰⁰**

ASSORTIMENT DE CHANDAILS
pour fillettes de 7-14 ans, couleurs assorties.
Prix spécial: **6⁰⁰**

ASSORTIMENT DE ROBES DAMES ET JUNIORS
Prix courant jusqu'à 35.00
Prix spécial: **15⁰⁰**

ASSORTIMENT DE CHANDAILS POUR DAMES
tailles P.M.G. Prix courant jusqu'à 24.95.
Prix spécial: **10⁰⁰**

ASSORTIMENT DE ROBES POUR ENFANTS
12-24 mois et 2 à 3X ans, dans un vaste choix de modèles.
Prix spécial: **10⁰⁰**

ASSORTIMENT DE PANTALONS ET JEANS
pour fillettes 7-14 ans.
Prix spécial: **7⁰⁰**

ASSORTIMENT DE BLOUSES - POUR DAMES ET JUNIORS
tailles P.M.G. Prix courant jusqu'à 24.95.
Prix spécial: **10⁰⁰**

ASSORTIMENT DE PANTALONS POUR DAMES
tailles assorties, choix de couleurs. Prix courant jusqu'à 29.95.
Prix spécial: **10⁰⁰**

ASSORTIMENT DE JEANS POUR GARÇONS
grs 4 à 6X ans.
Prix spécial: **10⁰⁰**

ASSORTIMENT DE BLOUSES POUR FILLETES
manches longues, choix de coul., 7-14 ans.
Prix spécial: **5⁰⁰**

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%
sur une sélection de coordonnés pour dames et juniors.

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%
sur tous nos tissus d'automne et d'hiver.

ASSORTIMENT DE CHANDAILS POUR GARÇONS ET FILLES
grs 4 à 6X ans.
Prix spécial: **5⁰⁰**

ASSORTIMENT DE COLLANTS POUR ENFANTS
choix de couleurs et de grandeurs.
Prix spécial: **1⁰⁰**

ASSORTIMENT DE BONNETS ET TUQUES DE LAINE
pour enfants 4-6X, choix de couleurs.
Prix spécial: **1⁰⁰**

ASSORTIMENT DE GANTS POUR DAMES
en laine ou vinyle.
Prix spécial: **2⁰⁰**

LOT DE BALLE DE LAINE
choix de couleurs.
Prix spécial: **1⁰⁰**

Votre Satisfaction Est Notre Garantie Chez



Les galeries de la capitale
5401, boul. des Galeries
Québec, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h00 à 17h30
jeudi-vendredi
9h30 à 21h
samedi
9h à 17h



LES GALERIES STE-ANNE

2960, boul. Ste-Anne
Giffard, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h



Les Galeries Chagnon

20 est, ch. Trans-Canada
Lévis, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h

Woolco

SOLDE D'ENTRÉE



TIMEX

Achat spécial Timex

Pour hommes, dames et enfants, modèles interrompus remis à neuf. Garantie 90 jours. Hâtez-vous pour un meilleur choix. Prix de détail suggéré par le fabricant: 24,99 à 49,99.

15⁸⁸ chac.



Jusqu'à **50%** de rabais

Rubbermaid

Articles en plastique à un prix bonne valeur

Rangez tout dans la cuisine grâce à ces articles Rubbermaid® faits en plastique durable dans une variété de couleurs.

Articles	P. cour.	Chac.
Papier à tablettes	2,76	1,96
Passoire	4,59	2,29
Petits bacs à empiler	5,16	3,61
Petite tablette superposable	5,76	3,76
Grand bac à empiler	7,76	5,43
Grande tablette superposable	7,96	5,56
Corbeille à linge ovale	5,96	3,96
Plateau à couverts	2,96	1,96
Bac à vaisselle	4,56	2,96
Egouttoir d'évier	4,96	3,46
Poubelle avec couvercle	11,96	9,96



T-FAL

30% de rabais

25% de rabais

Batterie de cuisine "Bistro" 7 pièces

Fiez-vous à la qualité T-Fal® pour une cuisson rapide et un nettoyage facile. Comprend: poêle 25 cm, casserole 1 L, casserole 3 L et faitout 5 L. P. Cour.: 99,97.

69⁹⁷ l'ens.

Poêles "Bistro" de T-Fal®
Poêle 20 cm P. cour. 13,96 Chac.: 10,47
Poêle 26 cm P. cour. 19,96 Chac.: 14,97
Poêle 30 cm P. cour. 22,96 Chac.: 17,22



30% de rabais

Poêle à bifteck T-Fal® Aluminium robuste. Idéal pour la cuisson à basses calories. Facile à nettoyer. P. cour.: 39,96. Chac.: 27,97.



Jusqu'à **50%** de rabais



33 1/3% de rabais



1/2 prix



33 1/3% de rabais



Jusqu'à **25%** de rabais

3 paires de chaussettes sport
Vos pieds les méritent bien. Au choix: hommes 10 à 12. P. cour.: 4,99; dames: 9 à 11. P. cour.: 3,99.

2/5\$

Tenues pour bébés
Applique zippée devant. 85% acrylique/15% nylon. Blanc, rose, bleu. Nouveau-né. P.M. P. cour.: 11,93.

7⁹³ chac.

Dormeuses en ouatine pour bambins
Devant uni ou imprimé. Semelles en vinyle. Rouge, bleu roi, rose, bleu ou jaune. 2 à 3X. P. cour.: 13,93.

7\$ chac.

Déterfif Palmolive 1,4 kg
Votre vaisselle sera étincelante avec le déterfif pour lave-vaisselle Palmolive. Ordinaire ou citron.

3³³ chac.

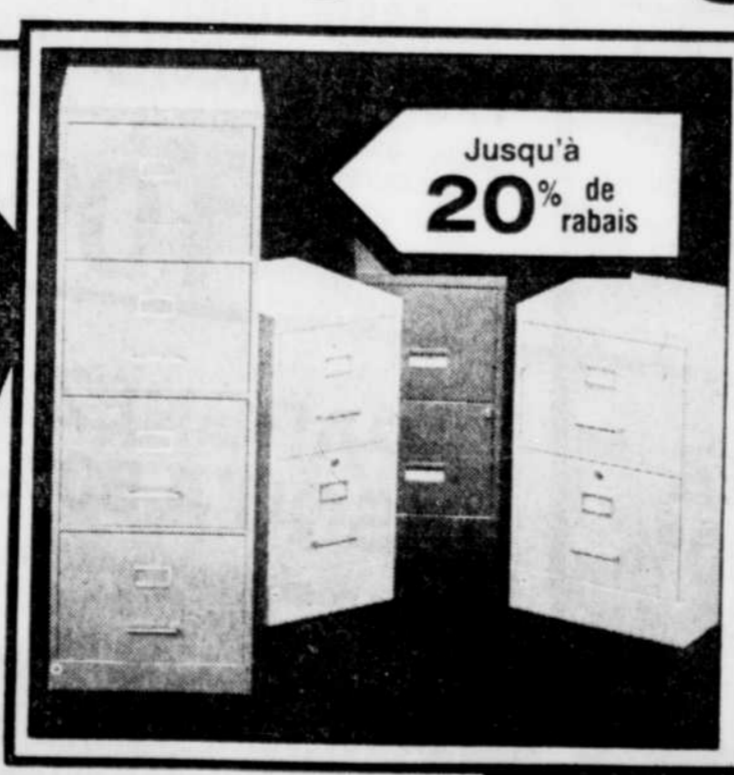
Jolies lampes d'appoint
Avec abat-jour coordonné. Vert ou ivoire. 45 cm. P. cour.: 39,88.

26⁵⁰ chac.

Bas-culottes ou mi-bas
Renforcés. 100% nylon. P. cour.: 87c. Unitaille.
Mi-bas. Beige ou épice. 100% nylon. P. cour.: 1,99. Unitaille.

2/1⁵⁹ 2/2⁹⁹

Jusqu'à **50%** de rabais
Notre entière sélection de patins, d'accessoires, de bâtons de hockey, etc. Comme c'est le dernier solde de la saison, hâtez-vous de venir chez Woolco.



Jusqu'à **20%** de rabais

Classeurs de qualité à prix bonne valeur

Classeur format lettre à 2 tiroirs. Solide serrure. A. Amande. B. Sable, chocolat. Au choix: P. cour.: 69,97.

54⁹⁷ chac.

Classeur format légal à 2 tiroirs. C. Se verrouille. Havane ou amande. 18 x 18 x 29 po. P. cour.: 97,97.

87⁹⁷ chac.

Classeur format légal à 4 tiroirs. D. Se verrouille. Havane. 18 x 18 x 52 po. P. cour.: 149,97.

139⁹⁷ chac.

Jusqu'à **30%** de rabais
Modèles interrompus d'appareils légèrement endommagés tels que: téléviseurs, magnétoscopes, chaînes stéréo de marques connues et meubles. Plusieurs sont des modèles uniques. Hâtez-vous pour un meilleur choix.

Économisez de 60 à 75%
Sélection de revêtements muraux. Modèles entrecollés, en vinyle uni, texturés ou qui s'enlèvent facilement. Couleurs et motifs variés. Rouleau de 10 m.

Jusqu'à **50%** de rabais
Garnitures pour fenêtres: panneaux, priscillas, rideaux à plis pincés, rideaux pour la cuisine, tentures.
Certains succursales n'offrent qu'une partie de cette marchandise.

Jusqu'à **50%** de rabais
Choix de dormeuses pour bambins en velours-éponge, tissu éponge et modèles variés. Tailles interrompues: 12, 18 et 24 mois. P. cour.: 8,93 à 16,93. Chac.: 5\$ à 8\$. Hâtez-vous pour un meilleur choix.

D'ENTREPÔT

**Dès
aujourd'hui**



Jeans "Roadrunner" pour dames

Vaste assortiment en denim 100% coton.
A. Bleu délavé. 26 à 36. P. cour.: 32\$.
B. Gris avec piqûres. 26 à 34. P. cour.: 32\$.

**Au
choix
16\$** chac.



33 1/3% de rabais

Au choix

Pantalons habillés pour l'homme qui recherche le succès.
Investissez dans votre garde-robe. Pantalons habillés polyvalents. 100% polyester. Noir, gris, marine, taupe, bleu, chocolat. 30 à 46. Ceinture en sus. P. cour.: 27,88

Jeans GWG® en denim pour hommes.
Le modèle traditionnel de jeans de l'Ouest. 100% coton pour plus de durabilité. Jambes droites; 5 poches. Bleu indigo. 30 à 44. P. cour.: 29,00

Rabais de 7,88 sur pantalons habillés
Rabais de 9,00 sur jeans GWG™

20\$ chac.

Pantalons en molleton pour dames
Coton-polyester. Taille élastique. Couleurs variées. P.M.G. P. cour.: 14,95

10\$ chac.

Pantalons en molleton pour filles
À enfiler; taille élastique. 50% polyester-50% coton. Bleu, aigue-marine, jaune, rose, pêche, jade, lilas, ton or, orange.
Filles 7 à 16.

7\$ chac.

5\$ chac.

Pulls molletonnés pour filles

Faites-en provision. Bords-côtes aux poignets et à la taille. Imprimés variés. Rose, menthe, jaune. P.M.G.

5\$ chac.

30 à 70% de rabais sur chaussures pour dames

Faites votre choix parmi notre sélection de chaussures sport ou habillées pour dames

Woolco



5401, boul. des Galeries
Québec, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h30 à 17h30
jeudi-vendredi
9h30 à 21h
samedi
9h à 17h



2960, boul. Ste-Anne
Giffard, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h



20 est. ch. Trans-Canada
Lévis, Québec

Les Galeries Chagnon

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h



Il en a assez!

Un élu de l'Alabama et président d'une organisation pour les droits des Noirs, M. Thomas Reed, a tenté sans succès avec 11 compagnons de décrocher le drapeau de bataille des Confédérés du sommet du parlement de Montgomery (Alabama). Cet étendard des États du Sud pendant la guerre de Sécession (1861-65), y flotte en permanence, juste au-dessous du drapeau américain. M. Reed estime en effet que les Noirs sont « mécontents d'avoir à saluer cet étendard en même temps que le drapeau américain, qui, lui, est le plus prestigieux du monde libre ».

EN BREF...

■ **Mortalité infantile** -Malgré une position de premier plan en matière de recherche et d'application scientifiques, les États-Unis ont un taux de mortalité infantile supérieur à celui de 17 autres pays industrialisés (notamment le Japon, la Suède, la France, le Canada, l'Australie, la RFA, la Grande-Bretagne), selon les statistiques de la commission nationale sur la mortalité infantile communiquées à l'ONU. Le taux américain a été de 10 (morts infantiles durant la première année sur 1.000 naissances).

■ **Soviétique exécuté** -Un Soviétique, reconnu coupable d'avoir assassiné 33 femmes en 15 ans, a été condamné à mort et exécuté, a annoncé hier le procureur de Biélorussie (nord-ouest de l'URSS), M. Gueorgui Tarnavski, cité par l'agence TASS, a précisé que les enquêteurs chargés de cette affaire « avaient fait fausse route » durant ces 15 années, jusqu'à l'arrestation du meurtrier, un certain G. Mikhassevitch, qui travaillait comme ajusteur dans un kolkhoze (ferme collective) de la région de Vitebsk, en République de Biélorussie.

■ **En faveur des frégates** -La France et le Royaume-Uni ont accepté de se joindre aux six autres pays de l'Alliance atlantique déjà engagés dans la deuxième phase d'un important programme de construction de frégates ultra-modernes, a annoncé hier un porte-parole de l'OTAN. Après avoir participé depuis 1982 à la phase dite de faisabilité, Paris et Londres, au terme de bien des hésitations, ont signé le protocole d'accord relatif à la phase de définition du projet NFR 90, auquel ont également souscrit les États-Unis, le Canada, la RFA, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne. Ce programme, destiné à assurer pour un montant d'environ 14 milliards de

dollars la construction d'une quarantaine de frégates au cours de la prochaine décennie, est d'une ampleur sans précédent en ce qui concerne l'OTAN. Une centaine de firmes des huit pays concernés sont impliquées.

■ **Contravention de l'espace** -Attraper une contravention sur une autoroute américaine est courant lorsque l'on conduit une automobile. Ça l'est moins lorsque l'on pilote un avion de tourisme. M. Charles Wilford, de Tucson (Arizona), ramenait chez lui lundi un petit avion « Arrow » qu'il venait d'acheter au Texas. Arrivé près d'Eastland, il a rencontré un épais brouillard et n'a eu d'autre possibilité que de se poser d'urgence, son appareil n'étant pas équipé pour le vol sans visibilité. Le seul endroit plat qu'il a trouvé était une section de « l'Interstate » 20, l'une des principales autoroutes traversant les États-Unis d'est en ouest sur laquelle il a posé son appareil après avoir évité de justesse une demi-douzaine de véhicules. Après l'avoir gentiment aidé à pousser son avion sur une route d'accès pour lui permettre de redécoller, les policiers ont remis à M. Wilford une contravention pour « atterrissage d'aéronef sur la voie publique ». Avec le sourire.

■ **Immigration illégale** -Deux Philippins et un Italien ont été condamnés hier par la justice française pour avoir monté depuis 1983 un réseau d'immigration illégale de Philippins, qui aurait permis l'entrée en France, via l'Italie, de 19.000 personnes, selon une estimation judiciaire. Florentino Matteo, un Philippin organisateur du réseau basé à Manille, a été condamné à deux ans de prison, son compatriote Francisco Gomez à 15 mois, et Ettore Nanzo, à six mois.

C'EST VOTRE JOUR!



JOUR DES
ANS
65
ET PLUS

LE JEUDI 4 FÉVRIER

**SUR PRESQUE TOUS* LES
ARTICLES À LA BAIE!**

Le jeudi 4 février (seulement 10 jours, avant la St. Valentin!), si vous êtes âgés de 65 ans et plus, vous avez droit à un rabais de 15% sur presque tous vos achats, y compris le service d'impôt H. & R. BLOCK. (Voir les exceptions.) Vous n'avez besoin que d'une pièce d'identité prouvant votre âge (carte du 3^e âge, certificat de naissance, permis de conduire, etc.) et vous voilà prêt pour une belle journée de magasinage! Achat en magasin seulement.

*Exceptions: tabacs, restaurants, produits alimentaires et pharmaceutiques, articles Polo, produits de beauté et fragrances, appareils 'Beaumarck' et autres électroménagers, fours micro-ondes, stéréos et téléviseurs, chèques-cadeaux, ainsi que la plupart des services à la clientèle: salons de coiffure, First Lady studio de photo, réparation de montres et autres, Slick, Service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, entreposage des fourrures, la Billetterie, le Fleuriste et l'emballage-cadeau.

15% DE RABAIS

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Québec et Sainte-Foy, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• La Capitale à Québec 627-5922 • Place Laurier à Sainte-Foy (mail sud-ouest) 627-5959

la **Baie**